

# PERSPECTIVES CSN

Le magazine  
de la Confédération  
des syndicats  
nationaux

avril  
2013

numéro 41

SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## QUELS ESPOIRS, QUELS CHANGEMENTS ?



SECTEUR MANUFACTURIER ET INDUSTRIEL  
**MAILLON IMPORTANT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

ASSURANCE-EMPLOI  
**RIPOSTE À LA HAUTEUR DES ATTAQUES**

# ATTAQUES POLITIQUES RÉPLIQUE POLITIQUE

**M**aintien du retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 et des compressions de 5,2 milliards de dollars imposées l'année dernière, invasion dans les champs de compétence provinciale, attaque contre les fonds des travailleurs, grenailles pour le secteur industriel québécois comparativement à celui de l'Ontario, imposition directe et généralisée de l'idéologie conservatrice dans l'aide internationale. Le budget Flaherty, c'est un véritable affront qui est fait au Québec ainsi qu'à ses travailleuses et à ses travailleurs. Il se révèle être un budget entaché de graves erreurs qui ne seront pas sans conséquence.

À toutes ces graves erreurs s'ajoutent les coupes à l'assurance-emploi puis la volonté d'écraser les organisations syndicales avec la loi C-377 qui, sous couvert de les rendre transparentes, ne vise qu'à miner leur capacité d'action. De plus, des conservateurs laissent planer leur intention de déposer un projet de loi du genre *right to work* comme il en existe dans certains États américains. Ces lois dites du « droit de travail » cherchent dans les faits à éliminer les syndicats et à réduire à leur plus simple expression les droits des travailleurs et leurs conditions de travail.

## Du côté du Québec

Malheureusement, les bonnes nouvelles ne pleuvent pas non plus à Québec. Après l'adoption d'un budget austère à l'automne, voilà que semaine après semaine, les péquistes nous annoncent l'application de coupes, dont celles à l'aide sociale, dans les CPE, à l'aide pour l'adaptation des domiciles pour les personnes âgées. Et, nous le savons, d'autres annonces sont à venir.

L'élection de Philippe Couillard à la tête du Parti libéral du Québec n'a pas non plus de quoi nous réjouir. Rappelons-nous que c'est sans gêne qu'il a préparé son départ du gouvernement pour aller occuper des fonctions dans l'industrie privée



PAUL LABELLE

## LE MOT du président

JACQUES LÉTOURNEAU

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

de la santé, alors qu'il détenait toujours son poste de ministre de la Santé et des Services sociaux. On sait aussi que la privatisation des services ne l'indispose pas, bien au contraire. Cela en dit beaucoup sur l'homme, l'obscurité et l'hommerie ! Il a de plus affirmé que le Québec pourrait signer la constitution canadienne sans l'aval de la population, mais par un simple vote à l'Assemblée nationale. Il y a de quoi inquiéter la population sur son sens de la démocratie. Est-ce cela la nouvelle vision libérale ?

## Et les inégalités

Et les inégalités. Vous savez, celles dont ils ne veulent pas parler. Celles qui font que certaines travailleuses et certains travailleurs doivent recourir à des banques alimentaires et que l'endettement des ménages canadiens atteint des niveaux records. Celles qui font que des personnes âgées sont laissées à elles-mêmes. Celles qui croissent depuis dix ans sans que nos gouvernements fassent grand-chose pour les éradiquer.

On tente de plus en plus de briser les syndicats, d'opposer les différentes catégories de travailleuses et de travailleurs, de ramener tout le monde au plus bas dénominateur commun. Vous vous rappelez, « on est nés pour un p'tit pain » ?

Ce n'est pas pour rien que les organisations patronales, certains partis politiques et quelques médias font depuis plusieurs années flèche de tout bois à l'encontre des organisations syndicales. Mais à toutes ces attaques politiques, nous opposerons une réplique politique. On voudrait nous voir rentrer dans notre trou. La pire chose à faire comme organisation ou comme individu devant toutes ces attaques serait de se replier sur nous-mêmes. Il n'en est pas question. La meilleure façon de protéger aussi les libertés individuelles demeure l'action collective. Notre histoire en fait foi. Nous avons rendez-vous le 27 avril contre la réforme de l'assurance-emploi. Et quelque chose me dit que nous aurons d'autres occasions de nous voir. ■

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux.

514 598-2131

Publié quatre fois par année, il est tiré à 27 500 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

### Coordination

Chantale Larouche  
chantale.larouche@csn.qc.ca

### Adjointe à la coordination

Lyne Beaulieu

### Rédaction

Benoît Aubry, Noémi Desrochers, Boucar Diouf, Hubert Forcier, Henri Goulet, Nathalie Guay, Denis Guénette, Ariane Jacob, Yves Lacroix, Jean-Pierre Larche, Chantale Larouche, Éric Lévesque, Anne Pineau, Mario Raymond, Jan Frans Ricard, David Robichaud, Jacqueline Rodrigue, Lyle Stewart

### Correction d'épreuves

Lyne Beaulieu, Claire Trencia

### Conception graphique

Philippe Brochard

### Photographie

Clément Allard, Paul Aucoin, Normand Blouin, René Bourque, Michel Giroux, Paul Labelle, Louise Leblanc, Jacques Nadeau, Maxime Picard, Chantal Poirier

### Illustration

Sophie Casson, Patrick Doyon, Luc Melanson, Alain Reno, Benoît Tardif, Upperkut

### Impression

Accent Impression

### Distribution

Module de distribution de la CSN

### Pour modifier le nombre

d'exemplaires reçus

514 598-2233

ISSN : 1705-6527

Dépôt légal — BANQ, 2013

Dépôt légal — BAC, 2013

Envoi de poste publication n° de convention : 40064900

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à : CSN, 1601, ave. De Lorimier Montréal (Québec) H2K 4M5





MICHEL GIROUX

# 14

## DOSSIER – **SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

La mobilisation étudiante du printemps 2012 fut, sans contredit, l'élément déclencheur d'un début de réflexion sur l'enseignement supérieur au Québec. Il était plus que temps, cinquante ans après le rapport Parent, de remettre l'éducation au cœur de nos priorités.



MICHEL GIROUX

### CHRONIQUES

29 **SANTÉ ET SÉCURITÉ**  
Pression majeure sur la santé

30 **INTERNATIONAL**  
Un pas de plus pour le renouveau syndical

31 **DROIT DU TRAVAIL**  
Syndicats et discrimination

32 **HISTOIRE**  
Rapport Parent: Un virage incontournable

34 **POINT DE VUE**  
Réflexion sur la juste part des étudiants

35 **HUMEUR**  
Des araignées peuvent piéger un éléphant

**04**  
**ENJEUX DES CHOIX À NOTRE PORTÉE**

**06**  
**SECTEUR MANUFACTURIER ET INDUSTRIEL**  
**MAILLON IMPORTANT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**



MICHEL GIROUX

**08**  
**PRIVATISATION DE LA SANTÉ**  
**UN DISCOURS À L'ÉPREUVE DES FAITS**

**12**  
**DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**  
**UN MONDE À FAÇONNER**

**28**  
**CONDITION FÉMININE**  
**VIOLENCE DOMESTIQUE ET TRAVAIL**



SOPHIE CASSON

### NOUVELLES DU FRONT

**22**  
**Assurance-emploi**  
UNE RIPOSTE À LA HAUTEUR DES ATTAQUES



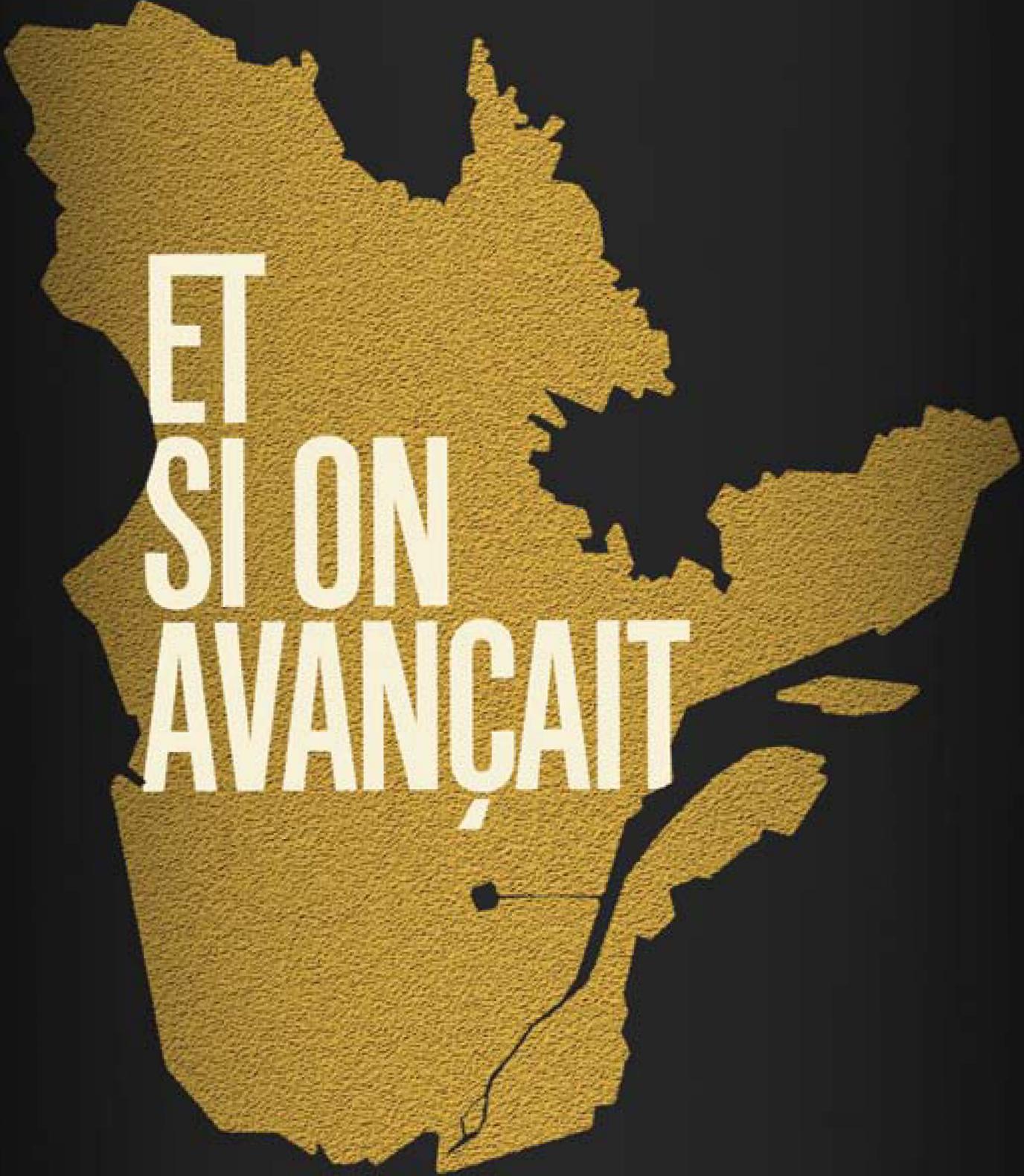
PAUL-AUGOIN

**23**  
**FIM**  
L'HISTOIRE D'UNE FUSION RÉUSSIE

**24**  
**Sages-femmes**  
LE TEMPS DE LA RECONNAISSANCE EST VENU

**25**  
**CSN-Construction**  
LE DÉBUT D'UNE ÈRE NOUVELLE

**26**  
**En bref**



ET  
SI ON  
AVANÇAIT

LE PROGRÈS SOCIAL DÉPEND DE NOUS.



**CSN**

# DES CHOIX À NOTRE PORTÉE

Le moins que l'on puisse dire, c'est que de l'art de faire des choix, la politique glisse vers l'art de faire accepter que nous n'avons pas d'autres choix et nous entraîne dans une « récession sociale ». C'est dans ce contexte, où s'entremêlent étroitement l'engouement pour les idées de droite et l'appel au changement, que la CSN a décidé de lancer une campagne d'éducation populaire, notamment auprès des membres de ses syndicats. Pour les représentantes et les représentants de la centrale, il est faux de prétendre, maintenant, que certains choix sont hors de portée.

PAR **JACQUELINE RODRIGUE**

ILLUSTRATION : **UPPERKUT**

Certains chiffres en disent long sur la réalité que vivent bien de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Au Québec, le recours aux banques alimentaires a crû de 17 % entre 2011 et 2012. En 2012, le taux de chômage était de 7,8 %, mais grimpa à 10,4 % si on y ajoutait les chômeurs découragés, les travailleurs à temps partiel involontaire et ceux en attente d'un rappel. Parmi les personnes en emploi en 2011, plus d'une sur trois (38,1 %) occupait un emploi soit à temps partiel, temporaire, autonome ou rattaché à une agence de placement. Pour le seul secteur manufacturier québécois, on dénombre la perte de 160 000 emplois en une décennie. Entre 2008 et 2011, le taux de croissance annuel moyen du salaire horaire médian, une fois l'inflation soustraite, n'a atteint que 0,6 % au Québec. Les prestations d'assurance-emploi et les conditions d'accès à celles-ci viennent à nouveau d'être réduites. Près de 60 % des travailleuses et des travailleurs n'ont aucun régime complémentaire de retraite. Pour finir, l'endettement des ménages canadiens a atteint un niveau record en 2012, avec un taux de 164,6 % des revenus disponibles. Avec de tels reculs sociaux, les politiciens n'ont pas de raison de pavoiser, mais la population a de quoi s'inquiéter.

## Une campagne ciblée

Pourtant, il est possible de faire les choses différemment et d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population. Notre histoire récente le prouve. Grâce à nos services publics et à nos programmes sociaux, nous

avons traversé la récente crise économique mieux que beaucoup de sociétés, et mieux que nos voisins américains. Notre richesse est aussi mieux partagée, même si nous pouvons faire encore plus à cet égard ; mais certaines tendances demeurent préoccupantes, comme la montée des emplois atypiques mal protégés et la perte de progressivité de notre régime fiscal. L'importance de la présence syndicale au Québec a largement contribué à ces résultats, même si les tenants de la droite cherchent à nous imputer tous les maux de la société. Malgré les contraintes engendrées par la crise, des solutions de rechange existent. Si l'État n'agit pas en ce sens, c'est bien parce qu'il s'enferme dans des dogmes — comme celui du déficit zéro ou du tout à la dette — et qu'il répond davantage aux intérêts des plus fortunés et du monde patronal, qui veulent conserver leurs privilèges et font obstacle à plus d'égalité. Au Québec, cela a été particulièrement visible avec les menaces des agences de notation et du patronat, et ce, encore dernièrement dans le dossier des redevances minières.

Trop de politiciennes et de politiciens dénigrent eux-mêmes l'État social. Cette substitution du débat public sur le rôle et la taille de l'État par celui sur l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette est dangereuse pour la démocratie et a des impacts réels sur les besoins sociaux qu'on peine à combler. Par ailleurs, la crise économique a mis en lumière le fait que partout sur la planète l'élite économique et financière cherche à étendre son emprise et à dicter ses volontés.

La prochaine campagne CSN, qui s'amorcera au printemps dans les congrès des conseils centraux et dans les instances des autres organisations de la CSN, prendra une autre dimension l'automne prochain lorsque nous nous déploierons plus largement sur le terrain. Elle sera ciblée sur certains objectifs, mais pourra aussi s'adapter à la conjoncture. Nous voulons que les partis politiques du Québec se commettent sur une dizaine de propositions portant sur quatre grands thèmes : la sécurité du revenu tout au long de la vie, le développement économique et durable, l'accessibilité aux services publics — notamment les CPE, l'éducation et le continuum de services aux personnes âgées — puis la démocratie et la participation citoyenne.

## Bâtir des contre-pouvoirs

Le président de la CSN a présenté cette campagne aux délégué-es du conseil confédéral en ces termes : « Les idées de droite et l'idéologie néolibérale sont à l'origine d'une vision réductrice du rôle de l'État. Or, ces idées s'enracinent aussi au Québec. À l'approche d'un nouveau rendez-vous électoral, la nécessité de démystifier le discours de la droite, de proposer des solutions crédibles et de bâtir des contre-pouvoirs s'impose plus que jamais. La justice sociale, l'égalité et l'équité ne sont pas un luxe auquel il faudrait renoncer faute de moyens. Elles sont des valeurs qui doivent guider nos actions. »

Et si on avançait. Le progrès social dépend de nous. ■

# MAILLON IMPORTANT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En décembre dernier, la CSN adoptait sa politique industrielle. Comportant une dizaine de propositions, la politique intitulée *Avenir du secteur manufacturier et industriel québécois — Pour un développement durable: une intervention structurée* permet d'envisager l'avenir du Québec avec enthousiasme.

PAR CHANTALE LAROUCHE

Réunis autour d'une même table pour en discuter, Francine Lévesque, vice-présidente de la CSN, Alain Lampron, président de la Fédération de l'industrie manufacturière, et David Bergeron-Cyr, vice-président de la Fédération du commerce, expriment une confiance sans équivoque dans l'avenir économique du Québec mettant à contribution le secteur manufacturier.

À celles et à ceux qui ont renoncé à ce secteur pour développer le Québec, en raison du déclin des dix dernières années et de la perte de près de 160 000 emplois, la vice-présidente Francine Lévesque rétorque: « Nous devons cesser d'être défaitistes. L'expérience de certains pays démontre qu'en dépit des difficultés, il est possible de développer une économie nationale forte et diversifiée, dans laquelle le secteur manufacturier joue un rôle déterminant, avec des retombées dans toutes les régions. »

Ces retombées sont importantes. En 2010, 100 emplois du secteur manufacturier en généraient indirectement 67 autres. Les impacts de l'industrie des services professionnels, scientifiques et techniques sont nettement moindres avec une moyenne de 36 emplois indirects par 100 emplois créés.

Selon la vice-présidente: « Il nous faut plus que des opérations de séduction ou électoralistes comme le Plan Nord. On doit renoncer à l'idée que le marché peut tout régler à lui seul. Il faut que l'État soit proactif et intervienne. »

« Pas question, ici, de demander à l'État de prendre la place du privé, réplique Alain Lampron. Ce que nous voulons, ce sont des mécanismes de discussion où les syndicats et les décideurs des entreprises peuvent aussi bien parler de formation professionnelle que de projets de développement de nouveaux marchés et produits, de valorisation des

ressources, de mesures de soutien à l'innovation, de maintien d'emplois, etc. »

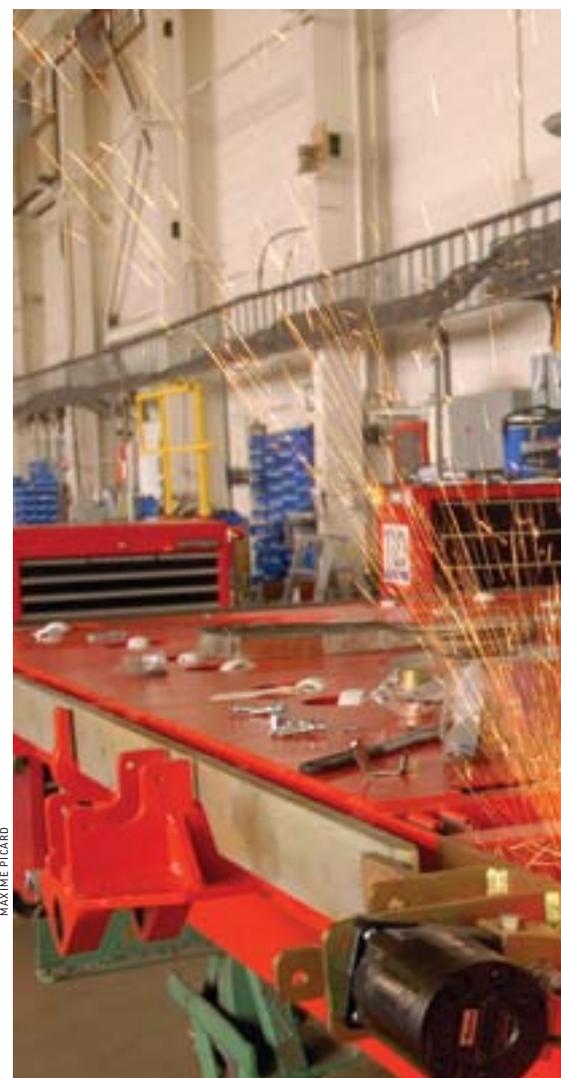
La politique industrielle propose de soutenir les industries traditionnelles avec des modes de production plus économes en ressources naturelles, une transition énergétique et écologique, et le développement d'une économie de qualité. La CSN croit qu'il faut répondre aux nouveaux besoins de la société, favoriser l'émergence de nouveaux emplois de qualité et de proximité par l'innovation et les technologies.

Le secteur de la transformation alimentaire est l'exemple parfait de l'importance du concours de l'État. La filière agroalimentaire est l'une de celles où il intervient le plus (gestion de l'offre, soutien à une assurance du revenu agricole, mise en marché collective, protection des terres agricoles, quotas de pêche, etc.). Ce secteur a connu la meilleure croissance des dix dernières années, au Québec, tant sur le plan des emplois (63 000 emplois, en incluant le secteur des boissons et du tabac) que sur celui de la production.

Il faut néanmoins renforcer les actions de l'État. « Il y a beaucoup à faire pour que ce secteur soit plus fort et dynamique, explique le vice-président de la Fédération du commerce. Les conditions de travail sont difficiles et les salaires parfois trop faibles, particulièrement chez les non-syndiqués. Heureusement, près d'un travailleur sur deux l'est actuellement. Il faut bonifier les mesures visant à contrer les problèmes d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre, améliorer la notoriété du secteur comme choix de carrière. La formation continue est également essentielle pour que la main-d'œuvre soit capable de s'adapter aux changements d'équipements. »

Au Québec, nous transformons 70 % de ce que nous produisons, mais la valorisation des

produits est déficiente. « Le gouvernement doit adopter une politique d'achat local et responsable. On doit faire plus pour que les produits locaux et régionaux soient accessibles sur les tablettes des épiceries et dans les restaurants. Il faut raccourcir les circuits de transport, ce qui, en plus de préserver la qualité des aliments, réduit les émanations polluantes. De plus, la culture de l'innovation doit être améliorée par l'investissement en machines et en équipements, mais aussi par le développement de produits », précise David Bergeron-Cyr.



MAXIME PICARD

## L'innovation, la voie à privilégier

La CSN a répertorié huit grands secteurs où il est possible d'intervenir, soit la production et la transformation alimentaire, les mines et la transformation métallique, l'industrie du bois, du papier et de la forêt, l'aluminium, l'industrie chimique et des plastiques, la fabrication de matériel de transport terrestre, le secteur éolien et les technologies propres. D'autres secteurs pourront se greffer à cette politique industrielle qui se veut vivante.

L'innovation est un facteur de succès majeur pour l'industrie manufacturière, selon le président de la FIM. « Nous devons intensifier les efforts pour développer de nouveaux produits à haute valeur ajoutée comme les charpentes métalliques, les produits de construction durables en bois, résistant au feu et mettant en valeur l'apparence de ce matériau. La protection de l'environnement et le développement durable sont aussi des voies à explorer davantage. Pour cela, il faut soutenir la recherche. »

La mise au point de produits à partir de ressources renouvelables (végétale, animale ou marine) offre un potentiel de croissance non négligeable pour l'industrie chimique. Quant au secteur des technologies propres (efficacité énergétique, énergies renouve-



MICHEL GIRoux

**« On doit renoncer à l'idée que le marché peut tout régler à lui seul. Il faut que l'État soit proactif et intervienne. » – Francine Lévesque**

lables, chimie verte, transports écologiques et gestion de l'environnement), il éprouve des difficultés à croître et à commercialiser ses innovations au Québec et au Canada. Il a donc besoin, selon la CSN, d'être mieux accompagné par l'État.

Le gouvernement du Québec compte électrifier les transports terrestres pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles et améliorer son bilan environnemental. La CSN croit qu'il faut accélérer cette électrification.

Quant à l'énergie éolienne, elle constitue un secteur propice à la création de nombreux emplois à ne pas négliger. La proposition d'ajout de 8000 MW entre 2016 et 2025 par l'industrie éolienne créerait 9800 emplois lors de la phase de construction des parcs éoliens, 1200 emplois permanents pour l'entretien et l'exploitation des parcs, en plus d'assurer le maintien de 800 emplois dans les usines de fabrication en région, notamment dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

Bref, il y a moyen de remettre le secteur manufacturier sur ses rails, à condition de s'y atteler rapidement avec volonté et fermeté, selon les dirigeants syndicaux. « Ça bouillonne un peu partout, sur cette question. Le fruit était mûr pour une réflexion syndicale. La CSN est déterminée à promouvoir sa vision du développement industriel, qui peut se faire autrement. Les travailleuses et les travailleurs du secteur manufacturier ont des idées et une expertise qu'il ne faut pas gaspiller », soutient Francine Lévesque.

Dans les mois qui viennent, la CSN fera une tournée des instances des fédérations et des conseils centraux pour présenter sa plateforme. Elle entend aussi en faire la promotion auprès des gouvernements, des acteurs patronaux et syndicaux, de même que dans les régions du Québec. ■



# PRIVATISATION DE LA SANTÉ UN DISCOURS À L'ÉPREUVE DES FAITS

Lorsqu'on s'intéresse au réseau de la santé et des services sociaux, on est rapidement confrontés au discours ambiant qui prétend que le recours au privé est l'unique solution pour améliorer l'efficacité et la performance du réseau.

PAR **HUBERT FORCIER**

PHOTOS : **MICHEL GIROUX**



Ce discours s'appuie sur le travail bien ficelé de groupes de pression de droite qui influencent les pouvoirs économiques et politiques, à coup de mythes qui servent très bien leurs intérêts. Il est important de comprendre que ceux-ci ont tout avantage à ce que nos services publics se privatisent, alors qu'ils seraient aux premières loges pour acquérir des contrats alléchants. Les arguments qu'ils défendent sont de plus en plus repris par nos gouvernements et relayés par les médias, de telle façon qu'on en vient à oublier la source de tout ce travail intéressé. Disons-le d'emblée, cette affirmation voulant que le privé fasse mieux et coûte moins cher que le public, donc que notre unique solution soit d'y recourir pour relever le système de santé, est absolument fausse.

Ce qui est étonnant, c'est qu'il est assez rare d'avoir accès à des données à l'appui de cette allégation. En effet, nombre d'études et d'enquêtes journalistiques rappellent périodiquement les effets négatifs de la privatisation sur la qualité des services rendus à la population et sur les coûts du système. L'une d'elles, publiée en 2003, a examiné les résultats provenant de plusieurs recherches sur la question. Elle démontre que les services à but non lucratif sont de meilleure qualité et qu'ils sont moins chers ou équivalents aux services offerts au privé<sup>1</sup>.

Un récent article paru dans le *New York Times* apporte un éclairage intéressant sur la privatisation en santé. En prenant l'exemple des États-Unis, où elle est beaucoup plus



avancée qu'ici et un modèle à suivre pour les groupes de pression de droite, le journal révèle que le taux de mortalité des patients augmente et la qualité du personnel diminue quand un hôpital passe du public au privé<sup>2</sup>. « En réalité, rien ne montre que la prestation privée soit plus efficace ou permette d'offrir des soins moins coûteux ou plus rapides que la prestation publique. Les faits, bien documentés en ces matières, montrent plutôt le contraire : le public fonctionne mieux et permet d'économiser, notamment en gestion », soutient Alain Vadeboncoeur, urgentologue et président de Médecins québécois pour le régime public, dans son livre *Privé de soins*. Le discours sur les « bienfaits » de la privatisation en santé ne passe pas l'épreuve des faits. Pour la FSSS, comme pour la FP et la CSN, c'est dans cette optique qu'il devient urgent de développer un contre-discours crédible et argumenté pour rallier la population à la défense des services publics. Ce travail doit commencer auprès de nos membres, qui eux aussi sont bombardés par ces mythes de la privatisation. De l'avis d'Alain Vadeboncoeur : « La plus importante responsabilité de ceux qui défendent le système de santé public est de s'engager à l'améliorer et à le développer. Bien sûr, c'est aussi le rôle le plus difficile et le plus complexe. » ■

## FAIRE RECULER LA PRIVATISATION UNE ACTION À LA FOIS!

Depuis son congrès de 2009, la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) s'est dotée de moyens musclés pour mener la bataille contre la privatisation. L'objectif : outiller les syndicats dans cette bataille de longue haleine pour la valorisation, la promotion et la préservation (VPP) des services publics.

### Une bataille au cœur du renouveau syndical

Comme le rappelle Guy Laurion vice-président responsable de cette campagne à la FSSS, « il nous est clairement apparu en 2009 qu'il fallait s'organiser autrement pour freiner la privatisation. On a donc créé la structure VPP qui permet aux travailleuses et aux travailleurs de s'approprier cet important enjeu tant au plan local, que régional et national. Nous avons mis sur pied une tournée de formation régionale pour équiper les syndicats » pour la défense des services publics. Les syndicats et la FSSS sont confrontés à deux défis : documenter les aspects négatifs de la privatisation et suggérer des solutions de rechange publiques. En ce sens, la lutte VPP représente une piste intéressante dans la réflexion sur le renouveau syndical, puisqu'elle dépasse largement les

intérêts syndicaux de base et s'inscrit dans la défense du bien commun, qui appelle au ralliement de la population à la cause de la défense des services publics.

Pour Guy Laurion : « L'idée derrière toute cette lutte, c'est que pour obtenir des gains, nous n'avons d'autres choix que de miser sur notre action collective. Pour faire avancer la cause des travailleuses et des travailleurs, il ne suffit pas de mettre nos énergies sur des combats individuels. Nous devons informer et impliquer la population qui bénéficie des services. »

### Des solutions publiques sont possibles

Lorsqu'un syndicat est confronté à une offensive patronale en faveur de la privatisation, il est nécessaire d'agir rapidement. Dans un premier temps, on favorise la création d'un

1. Vaillancourt-Rosenau, Pauline et Jane C. Linder, *Social Science Quarterly*, vol. 84, n° 2, juin 2003, p. 219-241.

2. Eduardo Porter, « Health Care and Profits, a Poor Mix », *The New York Times*, 8 janvier 2013.



réalise actuellement sous le mode PPP, alors que les coûts sont en hausse de 127 % pour le CHUM et de 78 % pour le CUSM, selon les chiffres de la firme Secor-KPMG.

Mais au-delà de la construction, il apparaît de plus en plus clair que ces établissements accorderont une place plus grande au privé dans la prestation des services à la population. Les syndicats s'interrogent sur le manque de transparence au sujet de l'entretien des futurs établissements. Les services d'entretien, assurés actuellement par plus d'une centaine d'ouvriers spécialisés, risquent d'être donnés au privé. Les syndicats remettent en question la volonté des deux établissements de privatiser leurs services d'approvisionnement en fournitures médicales et autres marchandises, l'approvisionnement étant une fonction hautement stratégique et critique dans un établissement de santé. Le fait de maintenir dans le public ces fonctions permet de conserver l'expertise publique, de créer de l'emploi et de faire sauver de l'argent public aux contribuables estiment les deux présidents. En novembre, le CHUM et le CUSM ont suspendu la privatisation de l'approvisionnement des deux hôpitaux. Les syndicats comptent bien poursuivre les efforts pour y mettre fin définitivement.

Au plan national, le 10 octobre dernier, la FSSS-CSN a signé une entente novatrice sur la question de la privatisation et de la sous-traitance. Elle s'est battue pour obtenir un lieu de négociation sur cet enjeu lors de la dernière ronde de négociation. Cette entente permettra aux organisations syndicales, locales, régionales et nationales de faire entendre leurs voix pour assurer la préservation des services publics. Elle rappelle les obligations des employeurs en ce qui concerne le partage de l'information au sujet des contrats d'entreprise et des projets d'organisation du travail. Elle rappelle aussi l'importance d'une bonne écoute des employeurs devant les projets déposés par les syndicats. Elle mène de plus à la mise en place de forums locaux où ces derniers pourront faire état de leurs préoccupations sur des enjeux de privatisation et de sous-traitance. Finalement, elle vise à améliorer les pratiques régionales dans le sens des préoccupations de la fédération. « La signature de cette entente est la démonstration claire de la nécessité pour les syndicats de lutter pour le maintien des services publics. En effet, dans le contexte actuel de collusion et de corruption, la preuve de la valeur de l'expertise publique n'est plus à faire », de conclure Guy Laurion. ■

paliers décisionnels. Finalement, il est aussi nécessaire d'informer et de mobiliser notre monde », explique Guy Laurion.

C'est à ce moment que la lutte s'engage et où la mobilisation fait ses preuves. « Quand ces ingrédients sont réunis et que l'employeur accepte d'embarquer dans notre projet, on réussit à tout coup à proposer un scénario public plus attrayant que la privatisation et à maintenir les emplois », rajoute-t-il.

### Des avancées concrètes

Depuis le lancement de la VPP, de nombreux syndicats se sont engagés dans la lutte contre la privatisation. On ne peut passer sous silence les actions des deux syndicats CSN du CHUM et du CUSM pour faire reculer la privatisation dans leurs établissements. « En créant la campagne *Le ver est dans la pomme*, nous avons voulu alerter la population sur les dangers que représente la privatisation sur la hausse des coûts et la qualité des services », lance d'une même voix Pierre Daoust et Paul Thomas, respectivement présidents des syndicats du CHUM et du CUSM. La construction des futurs centres hospitaliers universitaires se

► comité syndical, qui sera chargé de piloter le développement d'une solution publique, mais aussi d'informer et de mobiliser les membres. Idéalement, on réussit à impliquer des travailleuses et des travailleurs touchés par le projet de privatisation. « Quatre éléments sont indissociables pour faire reculer l'employeur. Il faut documenter notre dossier et démontrer, notamment par l'analyse financière, le non-sens de la privatisation. Le syndicat dresse alors le constat de la situation, entre autres par une étude des différentes fonctions de l'établissement (opérations, ressources humaines, gestion, finances, etc.). Il faut aussi interpeller les différents

## COMPRESSIONS AU CUSM

# UNE CATASTROPHE ANNONCÉE

Il était prévisible que le grand pari du gouvernement Charest sur des partenariats public-privé pour la construction des méga-hôpitaux de Montréal tournerait au vinaigre. Aujourd'hui, les décideurs de l'époque se disent choqués et même « trahis » par l'ampleur des pertes à cette table de poker.

PAR **LYLE STEWART**

**A**vec un déficit qui peut dépasser 100 millions de dollars — plus que tous les déficits combinés des autres centres hospitaliers du Québec —, voilà que le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) doit sabrer ses services et éliminer 200 postes. Ce n'est qu'un début, d'autres compressions sont prévues l'an prochain.

### Une gouvernance douteuse

Le rapport Baron publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, en décembre dernier, est dévastateur. En plus de conduire à une quasi-tutelle du CUSM, il dresse un bilan troublant du style de gestion sous l'administration du docteur Arthur Porter: transactions immobilières « hasardeuses », nombreuses transgressions de règles et mépris des contraintes budgétaires.

En 2004, le célèbre docteur Porter est engagé en grande pompe pour diriger le CUSM. Maintenant fugitif de la justice aux Bahamas, il est accusé d'avoir accepté des pots-de-vin totalisant 22,5 millions de dollars de SNC-Lavalin pour que la firme obtienne le juteux contrat de construction de 1,3 milliard. Sous son règne, le CUSM fait des investissements immobiliers nébuleux, compense des heures de travail obscures (l'équivalent de 500 postes à temps plein) et se comporte comme une compagnie privée.

Qualifié « d'excellent ami » par Philippe Couillard, alors ministre de la Santé, Porter a siégé, avec le nouveau chef du Parti libéral du Québec, au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, fondé une boutique de consultants et fait un voyage de pêche.

Avant son arrivée à Montréal, Porter est directeur général du Detroit Medical Center jusqu'en 2003 (un centre privé où Porter a laissé derrière lui un déficit de 101 M\$). Proche du président George W. Bush et du vice-président Dick Cheney, il a même décliné une nomination de la Maison-Blanche comme



PHOTOS: MICHEL GIROUX

*Surgeon general* des États-Unis (principal conseiller sur les enjeux de santé publique). Il a versé les contributions maximales aux caisses du Parti conservateur de Stephen Harper (qui l'a nommé au Conseil privé) et au PLQ de Jean Charest. L'ancien premier ministre Brian Mulroney a joué un rôle important dans son ascension à la tête du CUSM.

### La culture du secret

Outre l'affaire Porter, l'expérience britannique aurait dû en alerter plusieurs. Pamela Stapleton, comptable et experte en PPP en Grande-Bretagne, soutient: « Les coûts de financement sont toujours plus élevés au secteur privé que pour un gouvernement parce que les banques y voient un plus grand risque. La présomption est que le privé est plus efficace, mais ce n'est qu'une présomption. Des preuves, il n'en existe pas. »

Les dérapages constatés au CUSM devraient nous convaincre qu'il faut mettre fin à ces aventures et clarifier dès maintenant la teneur de tous les projets en PPP dans le réseau de la santé et des services sociaux. Au fil des ans, le syndicat a proposé plusieurs



Le 13 février, manifestation des employés et point de presse de **Jeff Begley**, président de la FSSS-CSN

changements qui permettraient au CUSM d'améliorer ses pratiques. Malheureusement, la direction de l'établissement fait la sourde oreille.

C'est précisément l'absence de transparence, le manque d'expertise publique et les contrôles exercés par le privé sur le public qui sont dénoncés par la CSN. Nous devons tirer des leçons de cette expérience de PPP qui a favorisé la corruption et la chasse aux profits sur le dos de la population et du personnel de la santé du CUSM. ■



COLLOQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

# UN MONDE À FAÇONNER

Le colloque de la CSN portant sur le développement territorial s'est tenu à Québec, les 5 et 6 février dernier en présence d'une centaine de participantes et de participants. L'exercice a permis d'explorer les enjeux actuels au centre de cette question et de renouveler notre réflexion.

PAR JAN FRANS RICARD

Il a donc été proposé de voir autrement le modèle de développement, axé exclusivement sur la croissance économique. En ce sens, le développement durable, la justice sociale, l'emploi et les conséquences environnementales furent au centre des échanges.

L'événement rassemblait divers acteurs impliqués dans le développement du territoire, des élu-es des conseils centraux et des fédérations, mais également des personna-

lités publiques et des chercheurs au fait de la spécificité des régions et de la nécessité d'une action tant modulée que concertée.

La programmation nous a permis de poser un regard sur les enjeux cruciaux liés au développement territorial québécois et les préoccupations syndicales et citoyennes qui y sont rattachées : le rôle de la CSN et de ses organisations affiliées, le développement durable comme levier, les divers acteurs, le

cadre institutionnel, nos outils collectifs, la décentralisation, la régionalisation et les services publics, les innovations territoriales, le développement de l'économie et de l'emploi dans les régions, ainsi que la place des femmes dans ces sphères.

Certaines idées-forces ont occupé l'avant-plan des échanges, dont la valorisation des régions et des territoires comme milieu de vie et leur rôle primordial dans l'épanouisse-

ment, le sentiment d'appartenance, l'implication citoyenne active, mais également comme moteur économique et terreau d'innovation, de talents et de ressources. Conséquemment, les modèles de développement d'aujourd'hui doivent générer des relations égalitaires entre les territoires et au sein de ceux-ci, en favorisant à la fois une cohabitation conviviale entre les communautés, qu'elles soient issues de l'immigration ou autochtones, tout en stimulant l'insertion en emploi.

L'égalité au sein des territoires est ressortie notamment dans les présentations axées sur l'économie sociale et les populations vulnérables. En somme, les communautés sont capables de prendre en charge leur développement, pourvu qu'elles bénéficient d'appuis des gouvernements, qui ont une responsabilité à cet égard.

La question de la démocratie dans la gouvernance, notamment dans une perspective de décentralisation, fut également explorée. L'idée selon laquelle tous les acteurs socio-économiques doivent avoir une voix dans les instances de concertation et de décision a surgi à plusieurs reprises.

Les divers problèmes liés à l'accessibilité et à la qualité des services publics, particulièrement dans certaines régions périphériques, ont fait l'objet de nombreuses interventions. L'effritement du rôle de l'État provoqué par l'austérité, le désengagement, les PPP, etc. a été déploré. Le réseau des cégeps, l'ensemble des services de santé et sociaux, les services publics nationaux, régionaux, municipaux et communautaires ainsi que la corruption et la mauvaise gestion ont nourri ces discussions.

Les enjeux liés au développement durable et à l'exploitation des ressources naturelles ont été au cœur du colloque, notamment parce qu'ils font partie intégrante de la politique industrielle dont vient de se doter la CSN en décembre dernier. Plusieurs panels abordaient diverses dimensions de ces enjeux : perspectives sectorielle et régionale, développement durable, responsabilité sociale des entreprises, innovations, emploi et économie dans nos régions, contrôle de nos ressources, redevances, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformations, création d'emplois, etc.

La question de la réduction de la dépendance de notre économie au pétrole et aux autres ressources fossiles et les innovations qui résultent de solutions de rechange et vertes ont été abondamment discutées. Il en va de même pour les circuits courts, qui favorisent le développement des économies et

des forces productives locales et des régions, limitent les émissions de substances polluantes et contribuent à consolider l'économie du Québec.

Ces thématiques ont été abordées dans la perspective de notre action syndicale. Elles ont soulevé des questions pertinentes en lien avec notre déploiement sur l'ensemble des territoires et nos interventions politiques. Ces questions feront l'objet d'un travail de réflexion qui sera mené à la suite du colloque.

### Vers une politique territoriale

En conclusion, la vice-présidente de la CSN, Denise Boucher, a dressé un bilan des deux journées en vue de préparer les suites de l'événement. Éventuellement, ce brassage d'idées débouchera sur des propositions et

des résolutions relatives au développement territorial.

Dans son mot de clôture, Jacques Létourneau, président de la CSN, a relevé l'importance du deuxième front dans ces enjeux. Lorsqu'on aborde la question du développement territorial, on parle d'infléchir les politiques publiques et de s'imposer dans le rapport de force avec les autres acteurs socioéconomiques, ce qui implique de parler de la CSN comme une force politique et sociale incontournable sur le terrain.

Comme ce colloque se voulait une amorce en la matière, nous pouvons dire « mission accomplie ». Pour les suites, tout dépendra de la vigueur et de la conviction que nous mettrons, dans tout notre mouvement syndical, pour porter ces orientations et mener nos projets à terme. ■



PHOTOS : LOUISE LEBLANC



1. Le canyon Observation, à l'Île d'Anticosti
2. Les présidents de la FSSS et de la FEESP, **Jeff Begley** et **Denis Marcoux**, la présidente de la FNEEQ, **Caroline Senneville**, ainsi que l'ancien maire de Québec, **Jean-Paul L'Allier**
3. **Martine Ouellet**, ministre des Ressources naturelles
4. **Denise Boucher**, vice-présidente de la CSN
5. **Jacques Proulx**, ex-président de l'UPA
6. **Donald Rheault**, du Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, **Yves Fortin** de celui de Québec-Chaudière-Appalaches

## SYSTÈME QUÉBÉCOIS D'ÉDUCATION

# REGARD D'UN DE

L'homme affable et élégant, qui m'accueille en ce lundi matin ensoleillé dans son grand appartement de l'Île des Sœurs, possède une feuille de route impressionnante. Intellectuel reconnu et maintes fois décoré, auteur d'une vingtaine d'ouvrages et de centaines de publications et coauteur du rapport Parent, le sociologue Guy Rocher n'a rien perdu de sa vivacité. Malgré son âge avancé, il enseigne toujours à l'Université de Montréal et le regard qu'il porte aujourd'hui sur notre système d'éducation en dit long sur les bienfaits et les ratés de la réforme de l'enseignement, amorcée dès 1961, par les travaux de la commission Parent.

PAR **DENIS GUÉNETTE**

PHOTO : **MICHEL GIROUX**



# SES ARCHITECTES

«**E**n 1960, les anglophones du Québec étaient parmi les plus scolarisés au monde. Le système d'éducation élitiste de l'époque était conçu pour reproduire les inégalités, entre anglophones et francophones, entre classes sociales, entre hommes et femmes. Le véritable enjeu, c'était la démocratisation de l'enseignement. Il fallait mettre fin aux inégalités.»

Le premier pas de cette démocratisation fut la création d'un réseau public et gratuit d'écoles secondaires polyvalentes et la mise en place des cégeps. «Avant le rapport Parent, la gratuité scolaire n'existait pas pour ceux qui souhaitaient accéder aux études supérieures. C'est justement cette gratuité qui a permis à des générations entières d'avoir accès aux écoles secondaires et aux institutions collégiales. Les grandes gagnantes de cette réforme, ce sont les filles, qui ont pu enfin accéder aux études supérieures, grâce à la multiplication des programmes. Dans les salles de cours où j'enseigne, les filles sont très nettement majoritaires. Elles ont su mieux s'adapter que les garçons.»

L'abandon du caractère polyvalent des écoles secondaires, ce lieu où les jeunes pouvaient faire l'apprentissage d'activités manuelles, est pour lui un échec, surtout pour les garçons, principaux candidats au décrochage scolaire.

## La gratuité, un idéal

«On a aussi échoué dans l'accompagnement des élèves, c'est ce qui explique pourquoi le réseau des écoles privées s'est à ce point développé au Québec. On est la seule province à avoir un tel système supposément privé. Un système largement subventionné, qui prive le réseau public de ses meilleurs éléments.» Il rappelle que le moratoire sur la création de nouvelles écoles privées, décrété par le gouvernement Lévesque, n'aura duré qu'un temps. Aujourd'hui, les écoles privées se livrent une concurrence féroce, ce qui oblige les écoles secondaires publiques à jouer le même jeu. «On est revenu à un système inégalitaire et sélectif, et c'est justement ce que la commission Parent voulait éviter.»

Pour le sociologue: «La gratuité jusqu'aux portes de l'université fut un coup de maître

de la commission Parent.» Mais c'est aussi, pour lui, un travail inachevé. «La gratuité des études universitaires fut un sujet de débats au sein de la commission. Pour nous, la gratuité totale, c'était un idéal. Nous espérions qu'un gouvernement oserait l'instaurer, mais les économistes n'y croyaient pas, ils auront eu le dernier mot.» À défaut, les auteurs du rapport Parent misaient sur le gel des droits de scolarité, une solution qui conduisait, à long terme, à une forme de gratuité.

C'est le gouvernement libéral de Claude Ryan qui est venu changer la donne, en 1989, en permettant l'indexation des droits de scolarité, un virage qui a privé des milliers de jeunes d'aller à l'université, selon Guy Rocher. «Je me souviens de la colère que j'ai faite à Claude Ryan. Je lui ai dit qu'il allait à l'encontre de ce qu'on avait fait depuis 20 ans. C'était un retour en arrière inacceptable, épouvantable. J'étais furieux. Claude Ryan, le progressiste que je connaissais depuis des années, nous ramenait 20 ans en arrière. C'est pour ça que j'étais tellement contre la hausse des droits de scolarité du gouvernement Charest, au printemps 2012. C'est pour ça que j'ai porté le carré rouge.»

Il considère que l'indexation des droits de scolarité est un double fardeau pour les jeunes, déjà aux prises avec l'augmentation des coûts de loyer, de nourriture ou de vêtements. «Comment s'étonner que tant d'étudiants travaillent et surtout travaillent trop?»

Lorsqu'on lui demande si la gratuité scolaire est encore réaliste dans le contexte actuel, Guy Rocher hésite. «Trop de décisions ont été prises depuis 1989, des décisions libérales, dont nous héritons et qui font que c'est moins réaliste aujourd'hui. Posons-nous la question, sommes-nous d'accord pour dire que l'égalité des chances exige la gratuité à l'université? Pour moi, c'est la question de fond à se poser, après on cherche les moyens.»

## Des lacunes

Les bienfaits de la réforme du système d'éducation sont bien tangibles, mais des lacunes subsistent. Guy Rocher suggère de repenser le modèle d'évaluation basé uniquement sur les résultats scolaires. «J'ai vu tellement de jeunes qui feraient d'excellents avocats,

d'excellents médecins, d'excellents vétérinaires, mais qui ne sont pas admis parce qu'il leur manque un dixième de point. C'est complètement ridicule.» Il croit que l'on forme encore «trop de professionnels sans culture, trop de spécialistes incultes avec une déontologie individualiste, sans déontologie sociale. L'université doit former des gens qui ont une perspective sociale, des citoyens-penseurs. L'éthique doit reprendre ses droits. En écoutant la commission Charbonneau, je trouve triste de voir comment certains de nos brillants ingénieurs font preuve d'un manque d'éthique personnelle et sociale, c'est lamentable.»

Le développement de l'esprit critique demeure, à son avis, «un des défis de l'enseignement supérieur, surtout avec l'explosion des technologies de l'information. Comment s'y retrouver en l'absence d'un esprit d'analyse et de synthèse?»

## Poursuivre la réflexion

Le Sommet sur l'enseignement supérieur était devenu nécessaire, selon lui. Il espère que l'exercice ne sera pas sans lendemain. Un échec aurait eu, pense-t-il, un double effet malheureux. Cela aurait réjoui tous les adversaires politiques du gouvernement actuel et miné, du même souffle, la réflexion historique entreprise depuis le printemps 2012.

«On ne doit pas s'arrêter aux droits de scolarité, mais il faut que se poursuive la réflexion sur le rôle de l'université dans la société. Le printemps 2012 fut un éveil important, parce qu'une minorité est allée à l'encontre du courant néolibéral de consommateur-payeur. Avant cela, cette minorité n'avait pas sa place dans le discours public. Cela signifie aussi qu'il existe un désir de changements profonds. Je perçois une réelle colère dans cette jeunesse et dans une partie de la population québécoise. Il ne faut pas compter sur les pouvoirs publics pour changer les choses, l'avenir se dessine dans les organismes de base.»

Depuis le rapport Parent, le discours progressiste de Guy Rocher n'a pas changé. Il demeure un ardent défenseur de la justice sociale. Jamais il n'a cessé de militer pour l'égalité des chances. ■



# QUELS ESPOIRS, QUELS CHANGEMENTS ?

La démarche du Sommet sur l'enseignement supérieur, qui a culminé à Montréal en février dernier, a été l'occasion de découvrir les rouages des réseaux collégial et universitaire... ainsi que les boulons à resserrer pour éviter que la machine ne s'enraye. La CSN a participé à chacune des étapes du processus. Bilan d'une année de mobilisation et de brassage d'idées autour des 18 universités et des 48 collèges québécois.

PAR **ARIANE JACOB**

**D**'abord, pas de Sommet sur l'enseignement supérieur sans la mobilisation étudiante monstre de 2012. « Ce Sommet est une victoire du printemps érable », souligne le président de la CSN, Jacques Létourneau, au lendemain de l'événement qui a réuni plus de 200 étudiantes, étudiants, professeur-es, rectrices, recteurs, membres de

la société civile ainsi que la première ministre, Pauline Marois, et le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne.

Rappelons les faits. En février 2012, les étudiants déclenchent une grève générale illimitée et ouvrent du même coup les digues du printemps érable. La gestion autoritaire de la crise par le gouvernement libéral, projet de

loi 78 et loi 12 à l'appui, envenime la situation tandis que les craintes d'une braderie des ressources naturelles dans le Plan Nord et les effluves de corruption dans l'industrie de la construction et le financement des partis politiques ajoutent aux raisons de protester.

Les étudiants, rapidement rejoints par de nombreux citoyens, font entendre leur

ras-la-casserole soir après soir et à chaque 22 du mois. Le carré rouge se retrouve à l'Assemblée nationale, épinglé aux vestons des péquistes et des solidaires.

Les négociations achoppent entre le gouvernement Charest et les étudiants; les tensions sont vives dans la population. Des élections sont déclenchées et Pauline Marois est portée au pouvoir le 4 septembre 2012. Son gouvernement minoritaire annonce rapidement un Sommet sur l'enseignement supérieur.

## Instaurer le dialogue

L'Université Laval est l'hôte, le 29 novembre 2012, de la première des quatre rencontres préparatoires au Sommet. Le gouvernement souhaite que les intervenantes et les intervenants se parlent et mettent leurs cartes sur table avant le grand jour, prévu en février. Toute la démarche est diffusée en direct sur le Web. Parallèlement à cela, l'Institut du Nouveau Monde organise dans les mois à venir quatre forums citoyens et une école d'hiver pour les jeunes de partout au Québec.

Lors de cette première rencontre préparatoire, tous reconnaissent que la qualité est au rendez-vous dans le réseau et que des pas de géant ont été faits depuis l'époque du rapport Parent (1964). Les Québécoises et les Québécois sont cinq fois plus nombreux à réussir un programme d'enseignement supérieur et si nous traînons encore de la patte par rapport au Canada quant au taux de diplomation universitaire, l'écart s'amointrit. Les débats commencent et il est question entre autres des mécanismes d'assurance-qualité (voir texte en page 20).

Cependant, surprise, une semaine après ce premier rendez-vous, le gouvernement péquiste annonce aux universités des compressions de 250 millions de dollars pour l'année en cours et la suivante.

Si tous s'attendaient à ce que les droits de scolarité, la gouvernance et le financement universitaire occupent le devant de la scène durant les rencontres préparatoires et le Sommet, peu avaient prévu que les chances de discuter de la mission de l'enseignement supérieur seraient réduites à ce point, au nom de l'objectif du déficit zéro. Un mois plus tard, le couperet du PQ s'abat aussi sur

### GARDER L'ŒIL OUVERT

Au terme du Sommet, la question de l'encadrement du droit de grève des étudiantes et des étudiants demeure en suspens. La CSN suivra de près tout développement.



LOUISE LEBLANC



LOUISE LEBLANC

1. **Martine Desjardins**, présidente de la FEUQ, lors du Sommet, tenu à Montréal
2. Première rencontre préparatoire au Sommet, à l'Université Laval
3. **Denise Boucher**, vice-présidente de la CSN, responsable du dossier éducation, à l'Université Laval

la recherche universitaire, l'amputant d'abord de 63 M\$, puis révisant la coupe à 36,9 M\$. Les dés — pipés, selon les libéraux — sont jetés. Les étudiantes et les étudiants réunis au sein de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE), partisans de la gratuité, décideront d'ailleurs en février de désertier le Sommet.

Au fil des rencontres, plusieurs enjeux sont abordés, comme l'accessibilité, les étudiants de première génération ou le nécessaire réinvestissement public dans les universités (850 M\$ selon les recteurs, 300 M\$, selon l'économiste Pierre Fortin, engagé par le gouvernement pour étudier la question). Malgré sa pertinence, le débat sur la marchandisation de l'éducation, souhaité par plusieurs, dont les étudiants et la CSN, ne peut avoir lieu et on ne fait qu'effleurer le sujet.

Le Sommet se conclut le 26 février. Cinq chantiers sont lancés sur les grands enjeux et des assises de la recherche sont organisées. Les droits de scolarité universitaires et les frais afférents sont indexés de 3% par an, soit l'augmentation moyenne des revenus des familles.

« Jamais de son histoire le PQ n'avait dégelé les droits de scolarité. Ça ne veut pas dire que ça ne se détricote pas, mais c'est

inquiétant, analyse Jacques Létourneau. C'est prendre la direction opposée à celle de la gratuité. »

Le gouvernement mise sur le compromis de l'indexation pour maintenir la « paix sociale » pendant des années. Un argument qui laisse Jacques Létourneau sceptique. « Je ne miserais pas beaucoup là-dessus », lâche-t-il.

Les associations étudiantes des universités et des cégeps feront le bilan avec leurs membres avant de déterminer la suite des événements. Même si la déception demeure vive, une autre vague de mobilisation massive est impensable pour l'instant. Du côté des fédérations étudiantes universitaire et collégiale (FEUQ et FECQ), on défendra les intérêts des étudiants dans les chantiers.

## Les pas en avant

Pour autant, la démarche aura-t-elle été vaine? « On a quand même fait des gains majeurs », souligne Martine Desjardins, présidente de la FEUQ. Même son de cloche du côté de la CSN, des professeurs, de plusieurs recteurs et de Françoise David, qui refuse de jouer le jeu d'une opposition aveuglée par sa partisanerie et incapable de faire preuve de bonne foi.

Parmi les avancées, la bonification du programme de prêts et bourses et le rehaussement du niveau de contribution parentale



LOUISE LEBLANC



LOUISE LEBLANC



MICHEL GIROUX

1. Rencontre préparatoire de Trois-Rivières
2. À droite, **Pierre Fortin**, économiste engagé par le gouvernement, à Trois-Rivières
3. Le ministre **Pierre Duchesne** et **Léo Bureau-Blouin**, ex-leader étudiant, député et adjoint parlementaire, volet jeunesse



à 45 000 \$. On note aussi les frais institutionnels obligatoires, qui seront encadrés dans la foulée de la révision de la grille de financement des établissements universitaires.

Un Conseil national des universités est en cours d'élaboration. Plusieurs acteurs du réseau, dont la CSN, réclamaient une instance indépendante pour coordonner le développement sur tout le territoire. Du côté des cégeps, qui n'ont pas été oubliés durant la démarche, on révisera l'offre de formation, notamment pour s'assurer de sa cohérence.

Une fois passé le cap du déficit zéro, le gouvernement péquiste s'est engagé à réinvestir 1,7 G\$ d'ici 2018, avec au menu l'embauche

de 1000 professeur-es, 2000 chargé-es de cours et plus de 1000 professionnel-les et employé-es de soutien.

En plus des enjeux mis en vedette dans les chantiers déjà commencés, les intervenants ont aussi pu attirer l'attention sur des questions comme les cégeps en difficulté de recrutement, les étudiants avec des besoins particuliers ou la réalité de ceux de première génération — très souvent des femmes dans la trentaine, avec des enfants à charge.

« On a vraiment parlé d'enseignement supérieur et on peut saluer le processus, même si on n'est pas satisfait de chacune des décisions prises », déclare Caroline Senneville, présidente de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec – CSN. Comme plusieurs, la présidente du réseau de l'Université du Québec, Sylvie Beauchamp, souligne aussi que la démarche a permis aux acteurs de « s'écouter davantage ».

La gratuité a quant à elle redoré son blason sur la place publique. « J'étais secrétaire général de l'Association nationale des étudiants du Québec dans les années 1980, lance Jacques Létourneau, et je n'ai jamais vu cette question-là portée autant par les jeunes, les intellectuel-les et les organisations. »

## Printemps érable, épilogue

Outre l'indexation, un bémol concernant le Sommet : l'utilisation constante par le gouvernement des termes « crise », « problème », « division » et « psychodrame » pour désigner la mobilisation du printemps 2012.

« Ça m'a chatouillé beaucoup, mentionne Jacques Létourneau. Les députés péquistes ont porté le carré rouge et “casserolé” dans les rues. Comment peuvent-ils dire que c'était un psychodrame? Je suis allé à presque toutes les manifestations et je ne me suis pas fait gazer une seule fois. Le PQ a joué le jeu de l'opinion publique. »

Peu avant la fin du Sommet, la porte-parole de Québec solidaire, Françoise David, a d'ailleurs rappelé à l'assemblée que toutes les discussions constructives issues de ce processus étaient d'abord le fait « de cette extraordinaire mobilisation ». Et qu'il faudrait « dire merci à la jeunesse québécoise ».

Elle venait de marquer un point et Pauline Marois a reconnu, dans son discours final, qu'il était « heureux que des jeunes se soient préoccupés de ce qui les concernait » et a qualifié de « formidable » leur mobilisation.

Mais il s'en est fallu de peu pour que ses coups de cuillère en bois sur une casserole perdent toute leur essence. ■

## LES CHANTIERS ET LEURS ENJEUX

La CSN voit d'un bon œil et participera à chacun des chantiers, sauf à celui sur l'aide financière aux études.

### 1) Loi-cadre sur les universités

Ce chantier définira notamment des règles de gouvernance.

À surveiller : La préservation de la collégialité et de la représentativité de l'ensemble des membres du personnel dans les conseils d'administration.

### 2) Conseil national des universités

On élaborera son mandat et sa composition.

À surveiller : L'affirmation qu'un procédé d'assurance-qualité (voir texte en page 20) ne sera pas implanté au moyen de cette nouvelle structure.

### 3) Formation offerte dans les cégeps

On optimisera l'offre des programmes, incluant la formation continue et son financement.

À surveiller : L'adaptation des programmes d'études à leur milieu. « Il faut veiller à ce qu'ils soient les plus attrayants possible dans leur région, tout en s'assurant de permettre aux étudiantes et aux étudiants d'aller travailler ailleurs, explique Caroline Senneville, présidente de la FNEEQ-CSN. L'offre de programme doit rester diversifiée et il faut éviter d'agir de façon précipitée. Par exemple, si on avait conçu des programmes sur les gaz de schistes, on aurait formé des chômeurs. »

La CSN recommandera aussi que l'autorisation des programmes soit un processus transparent et coordonné, ce qui inclut la révision de la Loi sur l'enseignement privé. À l'heure actuelle, une institution privée peut offrir un nouveau programme non subventionné dès qu'elle démontre avoir les ressources nécessaires, peu importe les impacts sur le réseau.

### 4) Financement des universités.

La grille de financement, basée sur le nombre d'inscrits à temps plein, sera révisée.

À surveiller : L'encadrement des frais institutionnels obligatoires, inégaux d'un établissement à l'autre. « Cette partie de la facture universitaire a augmenté de façon continue et a souvent été une voie de contournement pour hausser la contribution étudiante », rappelle Caroline Senneville. Les étudiants à temps partiel paient le même montant que ceux inscrits à temps plein.

Le réseau de l'Université du Québec, qui accueille beaucoup d'étudiants à temps partiel, se dit défavorisé par la méthode de financement actuel. Il demandera plus de deniers pour encadrer ces étudiants, dont font partie beaucoup de ceux de première génération.

### 5) Aide financière aux études (AFE)

Déterminer l'attribution des 25 M\$ par an, pendant 5 ans, pour bonifier l'AFE. Le plus urgent, selon la FEUQ, est de réviser les dépenses admises — Internet est encore un « luxe » — et de mettre à jour leur coût. Il faut aussi rétablir le prêt pour l'équipement informatique et indexer le salaire admis. « L'AFE n'aide pas suffisamment les étudiants à temps partiel », signale aussi Johanne Jean, rectrice de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.



MICHEL CIRIOUX

## Modulation des droits de scolarité

# UN CRI DU CŒUR POUR LE MAINTIEN DE LA SPÉCIFICITÉ QUÉBÉCOISE

PAR ARIANE JACOB

**C**harger des droits d'entrée universitaires plus élevés en médecine qu'en littérature? La CAQ et le recteur de l'Université de Montréal, Guy Breton, sont de ceux qui ont défendu cette idée, lors du Sommet en février dernier. Selon eux, toutes les étudiantes et tous les étudiants devraient payer entre 15 et 20 % du coût de leur formation. Il va sans dire que les cours de médecine demeurent plus chers à offrir que ceux en littérature.

Devant cette proposition, les étudiants, les professeurs, les syndicats et le réseau de l'Université du Québec ont fait entendre leur NON collectif. Le recteur de l'Université du Québec à Rimouski, Jean-Pierre Ouellet, a dénoncé vivement cette mesure.

Est-ce son témoignage particulièrement vibrant qui a terminé de convaincre la première ministre? Nul ne le sait, mais peu après, Pauline Marois a écarté cette avenue, déclarant qu'elle n'était pas « porteuse ».

Quelques jours après le Sommet, Jean-Pierre Ouellet a accordé une entrevue à *Perspectives CSN*. « Ce n'est pas pour rien que j'ai pris la parole, j'avais une obligation morale de le faire », a-t-il raconté.



LOUISE LEBLANC

**Jean-Pierre Ouellet**, recteur de l'Université du Québec à Rimouski

*Perspectives CSN*: Pourquoi un tel cri du cœur? Jean-Pierre Ouellet: D'abord pour l'accessibilité. On ne veut pas empêcher quelqu'un qui n'aurait pas les ressources financières suffisantes d'accéder à un programme. Certaines classes d'étudiants ont moins accès aux prêts et bourses étant donné les revenus de leur famille. En plus, il y aura un manque de main-d'œuvre hautement qualifiée au Québec dans les prochaines années. Il faut former le plus de diplômés-

possible. Et si on choisissait de moduler selon le coût de dispensation des programmes, on demanderait plus pour entrer en médecine dentaire, mais aussi en arts. Qui s'inscrirait encore en arts?...

*Au Sommet, vous avez dit que la modulation posait aussi un problème d'équité. Comment?* Cela émerge si, par exemple, on décidait de faire varier les frais selon le salaire anticipé. Les rémunérations varient dans un même domaine: le salaire annuel d'un médecin communautaire peut être de 100 000 \$ tandis qu'un radiologiste gagnera 1 million. Comment faire une moyenne? Il y aurait des iniquités, c'est certain. Il faut éviter d'inciter les étudiants à choisir uniquement des pratiques payantes. De toute façon, selon moi, c'est le rôle de la fiscalité de réguler les différences salariales.

*Certains opposants à cette mesure ont également fait allusion aux inégalités qu'elle pourrait engendrer.*

Le mode de financement actuel tient compte des coûts de dispensation, et une université reçoit davantage pour former des personnes en médecine qu'en littérature. Ces programmes qui peuvent générer des coûts supplémentaires se trouvent en majorité dans les quatre grandes universités, McGill, Montréal, Sherbrooke et Laval. Si on augmentait les droits en médecine, par exemple, sans les répartir dans le réseau, on donnerait alors plus de ressources à ces universités. Elles pourraient attirer les meilleurs professeurs et les aider à développer leur carrière en recherche.

*Vous craignez que la modulation entraîne un régime universitaire à deux vitesses?*

Oui. Et ce serait un retour en arrière par rapport à la philosophie mise en avant lors de la création du réseau de l'Université du Québec.

*Quelles seraient les conséquences de la modulation des droits de scolarité pour les régions?*

Cela présente aussi un risque d'effritement de la communauté régionale. Les universités peuvent jouer un rôle très dynamique de locomotive pour les régions dans lesquelles elles ont été implantées.

*Y aurait-il des effets sur le recrutement d'étudiants de première génération?*

En région, il y a moins de familles dont les parents ont fait des études universitaires. Sur le plan psychologique, ces étudiants-là vont souvent être attirés par une plus petite



université, où il se crée vite un climat « familial ». Intégrer ces personnes et les amener à la diplomation peut donc être facilité par notre réalité. Ceci dit, je ne dénigre pas l'encadrement qui se fait ailleurs.

*Le Québec est le seul endroit en Amérique du Nord où les droits ne sont pas modulés. Certains y voient un argument valable.*

On pourrait calquer ce qui se fait ailleurs, mais si on fait ça, on va aussi parler anglais demain matin. On a un caractère distinctif et ça nous permet de voir les choses autrement. Introduire la modulation tout en ayant une préoccupation pour l'accessibilité et l'équité au sens large — concernant les individus, mais aussi l'ensemble du système universitaire québécois — ça ne s'improvise pas. Et actuellement, il y a assez de dossiers à régler. Celui-là, on peut très bien s'en passer! ■

### **L'ASSURANCE-QUALITÉ POURQUOI S'EN MÉFIER ?**

« Il ne s'agit pas d'être contre la qualité, explique Sylvain Marois, vice-président de la FNEEQ. Mais il faut évaluer les objectifs et les impacts des mécanismes d'évaluation de la qualité. »

Les procédés d'assurance-qualité sont issus de la grande entreprise et visaient à favoriser entre autres les échanges internationaux de produits. Ils sont appliqués en éducation supérieure depuis les années 1990.

Faire connaître le réseau québécois à plus d'étudiants étrangers... À première vue, c'est une bonne idée! Mais, au passage, ces mécanismes risquent de standardiser démesurément les formations offertes et de transformer l'éducation en produit. D'ailleurs, le Conseil supérieur de l'éducation du Québec a émis des réserves en 2012 quant aux risques « tels que la perte des spécificités nationales, institutionnelles et disciplinaires ».

Au Québec, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) applique un mécanisme d'évaluation des programmes et des politiques en vigueur dans les cégeps. Le processus n'a pas engendré de dérive importante, outre un excès de bureaucratie. Cette lourdeur a été dénoncée par la Fédération des cégeps lors du Sommet et le ministre Pierre Duchesne a reconnu le problème.

Mais la CEEC entend se faire reconnaître dans une agence internationale d'ici quelques années. Quelle en sera la conséquence? « Standardiser en sciences pures, peut-être que ça peut passer, mais qu'advient-il des cours moins pratiques? demande Sylvain Marois. On risque de laisser tomber tout un pan humaniste et de culture de l'éducation. »

## DÉMOCRATIE 101

# L'HÉRITAGE DU PRINTEMPS ÉRABLE

Sept heures du matin, le samedi 26 janvier 2013, le campus de l'Université Laval s'éveille sous un froid intense.

Habituellement, à pareille heure, les trottoirs sont déserts. Mais aujourd'hui, des centaines d'étudiantes, d'étudiants et de jeunes travailleurs pressent le pas, avant de s'engouffrer dans le pavillon de Koninck. Ils sont 450, venus de partout au Québec, pour participer aux délibérations de l'École d'hiver, organisée par l'Institut du Nouveau Monde.

PAR DENIS GUÉNETTE

PHOTOS : LOUISE LEBLANC

Ce matin, au cours d'un « déjeuner engagé », ils vont discuter, argumenter, face à face, avec les représentantes et les représentants des cégeps, des universités, des syndicats et du monde du patronat. Ils ont choisi de consacrer toute une fin de semaine à ce qui est devenu pour eux un enjeu majeur: l'avenir de l'enseignement supérieur.

Un sujet, pour plusieurs, sans intérêt, il y a à peine un an. C'était avant la crise étudiante du printemps 2012. Une crise qui a laissé, bien sûr, des cicatrices. Des jeunes avouent avoir perdu des ami-es, coupés des ponts. Mais cette guerre des carrés rouges et verts aura servi de grande initiation à la démocratie. Selon Jean-Thomas Courchesne, professeur d'anglais au Cégep de Sherbrooke et membre du comité national des jeunes de la CSN. « Le printemps érable, c'est un mythe fondateur pour l'identité de la génération Y. Les baby-boomers ont eu 1972, nous on aura eu 2012. C'est une prise de conscience collective de notre pouvoir en tant que masse. »

« Le printemps 2012 a mobilisé et politisé des milliers de jeunes », constate Hélène Laramée, étudiante en travail social à l'Université de Sherbrooke. « Moi, j'ai trouvé ça beau de voir autant de jeunes se mobiliser pour des causes sociales, qui vont bien au-delà des droits de scolarité. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes que je connais suivent la commission Charbonneau et s'impliquent dans leur association étudiante, ce qu'ils ne

faisaient pas auparavant. Nous avons développé un sens critique, qui s'exerce maintenant dans notre vie de tous les jours, dans nos stages, dans nos cours, au sujet de la brutalité policière, des enjeux sociaux et de la désinformation. »

Un point de vue que partage Marisol Durand, présidente du syndicat du Centre de santé et de services sociaux de Saint-Jérôme affilié à la CSN. « Les jeunes ont accès à beaucoup plus de sources d'information, ils vont la chercher ailleurs que dans les médias traditionnels. La mobilisation est plus importante, le défaitisme est moins présent, on a réussi à ouvrir les yeux à beaucoup de gens. Les jeunes ont appris à discuter, à argumenter. Malgré des positions opposées, ils arrivent à développer des consensus, l'École d'hiver en a fait la démonstration. »

Alexandre Roy, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Papiers couchés d'Atlantic - CSN, était étudiant dans une faculté favorable à la hausse des droits de scolarité au moment des grèves du printemps 2012. J'ai dû vivre avec le regard moqueur et les propos violents de certains collègues. Je croyais qu'il y aurait plus de répercussions, mais je constate que les jeunes sont capables de respect, ils savent mieux argumenter. La poussière du printemps 2012 est retombée, ça va faire une génération plus politisée et mieux préparée pour occuper les postes décisionnels de la société. »



Mathieu Lafleur, membre du comité national des jeunes de la CSN et président du syndicat de Laboratoire Expro de Valleyfield affilié à la CSN, croit que les jeunes ont réalisé que la crise étudiante allait bien au-delà de la hausse des droits de scolarité. « On a ouvert un débat social, qui touche la gestion des universités, la qualité de l'enseignement et l'avenir du système éducatif. On comprend mieux l'importance d'une meilleure participation citoyenne. »

L'École d'hiver de l'Institut du Nouveau Monde a permis de réunir des jeunes qui veulent prendre leur place et influencer le système éducatif québécois. Ils sont devenus incontournables et exigent maintenant de faire partie des solutions. Pour Hélène Laramée, les gens ont le goût d'aller plus loin. « Quand on parle de financement et d'accessibilité aux études, on parle aussi de pauvreté. La démarche du gouvernement québécois et le Sommet sur l'enseignement supérieur ont un potentiel de destruction massive, si le gouvernement trompe ceux qui sont aujourd'hui mobilisés et qui ont développé le goût de se battre. Il y a la rue, mais on peut aussi s'asseoir et discuter, à condition, bien sûr, d'être entendus et considérés. »

Quoi qu'il advienne, Jean-Thomas Courchesne n'entend pas baisser les bras. Il ne veut manquer aucune occasion d'influencer les débats et de faire rayonner les positions de la CSN. « Convaincre le plus de gens possible, parce que je sais qu'elles sont justes. Nous sommes encore dans le prolongement du printemps 2012. » ■





Le 13 janvier 2013, une manifestation historique aux Îles-de-la-Madeleine a réuni plus de 4000 personnes en colère contre la réforme de l'assurance-emploi.

PAUL AUCOIN

## Saccage de l'assurance-emploi

# Une riposte à la hauteur des attaques !

PAR JEAN-PIERRE LARCHE

**L**e 4 mars, la CSN a annoncé la formation de la Coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi, décrétée par le gouvernement conservateur de Stephen Harper. Dès le 14 mars, plusieurs organisations importantes de la société québécoise se sont jointes à la coalition mise sur pied par les centrales syndicales et les organisations de défense des droits des chômeuses et des chômeurs. La coalition entend déployer un plan d'action costaud au cours des prochaines semaines.

Les deux prochains mois seront donc ponctués de manifestations et de rassemblements en cascade, dans toutes les régions du Québec. Partout, des coalitions régionales se mettent en branle afin d'entreprendre une diversité d'actions : de la tenue d'assemblées d'information à des visites aux bureaux des députés conservateurs du Québec.

Dans la séquence, deux moments forts. Le 4 avril, la coalition tiendra un grand rassemblement réunissant plusieurs personnalités québécoises dans le but de refléter le consensus québécois contre le saccage de l'assurance-emploi orchestré par les conservateurs. Puis, le 27 avril se tiendra, à Montréal, une grande manifestation nationale.

### L'idéologie au pouvoir

La réforme conservatrice fait consensus contre elle au Québec, dans les provinces maritimes et, de plus en plus, dans d'autres régions du Canada. Il s'agit d'une offensive idéologique dont les conséquences seront dramatiques pour l'économie des régions et pour les travailleuses, les travailleurs et leurs familles. Il y a plusieurs raisons de s'opposer à cette réforme.

D'abord, il faut souligner que la caisse constituée pour verser des prestations d'assurance-emploi est financée exclusive-

ment par des cotisations salariales. De plus, les odieux changements ont été effectués sans aucune consultation, ni même d'études d'impact !

### Les chômeurs, des paresseux

Dans l'optique conservatrice, il suffit de punir le chômeur pour que celui-ci fasse un choix de vie différent... Il a donc ciblé particulièrement les personnes qui ont eu recours à des prestations à plusieurs reprises au cours des dernières années. Même les chômeuses et les chômeurs qui savent qu'ils retrouveront leur emploi dès la reprise des activités auront dorénavant l'obligation de prouver qu'ils cherchent un nouvel emploi. Ainsi, ils devront accepter tout emploi dans un rayon de 100 kilomètres, à 70 % de leur ancien salaire, et ce, après moins de deux mois de prestations. Tout le monde est donc touché ! Cela inclut, par exemple, des secteurs comme la construction, l'enseignement, le

transport scolaire, voire certains services municipaux et provinciaux...

Le gouvernement rend la contestation d'une décision beaucoup plus compliquée et difficile pour un sans-emploi qui s'estime injustement pénalisé. Enfin, du même souffle, il a mis fin à des projets-pilotes qui servaient à amoindrir les incohérences du programme, entre autres, celui qui assurait cinq semaines de prestations aux chômeurs de certaines régions afin de combler une partie du « trou noir », cette période durant laquelle la personne ne pouvait recevoir aucun revenu, en vertu des règles restrictives de l'assurance-emploi.

Il importe aussi de rappeler que les protections se sont étiolées au fil des ans. En 1980, environ 85 % des chômeurs avaient droit à l'assurance-emploi. Aujourd'hui, seulement 45 % de ceux-ci s'y qualifient, et ce, avec des prestations moindres.

## Des fraudeurs potentiels ?

Ce saccage de l'assurance-emploi s'accompagne de directives gouvernementales données aux fonctionnaires pour qu'ils épient les faits et gestes des chômeurs à la recherche d'économies dans le programme.

La CSN considère qu'il faut combattre la fraude, à l'assurance-emploi comme ailleurs, mais qu'on ne doit pas, pour ce faire, s'introduire dans la vie privée des gens et les stigmatiser comme des fraudeurs potentiels.

Devant la fermeture complète manifestée par les conservateurs, devant les nombreuses critiques de sa réforme, la seule réponse possible est maintenant la mobilisation la plus massive possible. ■

### Organisations membres de la coalition en date du 26 mars 2013

- Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) • Centrale des syndicats démocratiques (CSD) • Centrale des syndicats du Québec (CSQ) • Coalition de l'Est
- Confédération des syndicats nationaux (CSN) • Conseil national des chômeurs (CNC) • Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) • Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) • Fédération québécoise des municipalités (FQM) • Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
- Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) • Solidarité rurale du Québec • Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) • Syndicat de professionnelles et professionnels de gouvernement du Québec (SPGQ)
- Union des artistes (UDA) • Union des municipalités du Québec (UMQ) • Union des producteurs agricoles (UPA)

## La FIM

# L'histoire d'une fusion réussie

PAR CHANTALE LAROUCHE

Les premiers syndicats catholiques de travailleurs du papier ont pris racine en 1907 au Saguenay. En 1944, c'était au tour de ceux de la métallurgie qui ont accompagné tout le développement industriel du Québec, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Il fallait une bonne dose d'audace pour fonder la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM) et tourner ainsi la page sur plus de cent ans d'histoire syndicale. La fusion de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt (FTPF) et de la Fédération de la métallurgie (FM), le 21 février 2011, était un passage obligé selon plusieurs militantes et militants, en raison de la mutation profonde de la structure industrielle du Québec, causant la fin d'une époque prospère.

## Crainces dissipées

Les inquiétudes qui étaient nombreuses, quant à l'intégration, à la qualité et à l'accessibilité des services, de même qu'à la représentation sectorielle, ont été dissipées. « On se demandait si la Fédération de la métallurgie allait nous avaler, parce qu'elle comptait plus de membres. Sur le plancher, le papier est aussi important, on se sent vraiment acceptés, les échanges se font dans le respect et c'est très agréable d'aller dans les instances », soutient Pierre Thériault, président du syndicat de la papetière de Kénogami, au Saguenay. Même son de cloche de la part de Michel Éthier, ancien président du syndicat de papier Crabtree.

Cathy Beaulieu, présidente du syndicat de Général dynamics, à Saint-Augustin, est l'une des quatre responsables élus au comité de formation de la fédération. Elle constate que tout naturellement, lors de l'élection du comité, les syndicats ont désigné deux personnes provenant des deux fédérations fondatrices ainsi que deux femmes et deux hommes. « On prend notre place. Nous étions peu nombreuses à la Fédération de la métallurgie. J'ai l'impression qu'il y a plus de femmes et que l'on veut s'impliquer. Je trouve cela bien que l'on prenne notre place et qu'on nous en laisse », soutient-elle.



Alain Lampron, premier président de la nouvelle fédération, lors du congrès de fondation

## Les branches sectorielles : un plus

La structure de représentation sectorielle et son impact positif sur l'intégration des syndicats semblent faire l'unanimité.

La FIM a bien saisi l'attachement des membres pour les branches sectorielles. Lors du congrès extraordinaire du 28 mai prochain, des propositions seront formulées pour donner un plus grand rôle à ces regroupements par des budgets, des responsabilités et des pouvoirs accrus au sein de la fédération.

Selon le président, Alain Lampron : « La fondation de la FIM a permis de renouveler la vie syndicale du secteur manufacturier. Nous constatons un regain de l'implication militante et un nouveau dynamisme que nous voulons et que nous devons encourager. »

Il est fier du chemin parcouru par la FIM. Il l'est tout autant de la vision que peuvent dégager la fédération et les syndicats affiliés à l'égard du développement du secteur manufacturier. « Nous sommes déterminés à promouvoir, avec la CSN, le développement d'une politique industrielle québécoise qui mise sur l'apport de l'industrie manufacturière et l'augmentation de la transformation au Québec. La FIM croit que le Québec doit soutenir l'innovation, l'exploitation durable de nos ressources, le développement de produits à valeur ajoutée et la création d'emplois de qualité. Notre organisation a le savoir-faire et la crédibilité nécessaires pour contribuer à une stratégie qui contribuera à l'essor du Québec. »

La Fédération de l'industrie manufacturière compte 320 syndicats regroupant au-delà de 30 000 travailleuses et travailleurs d'une diversité de métiers et de secteurs. ■

Sages-femmes

## Le temps de la reconnaissance est venu

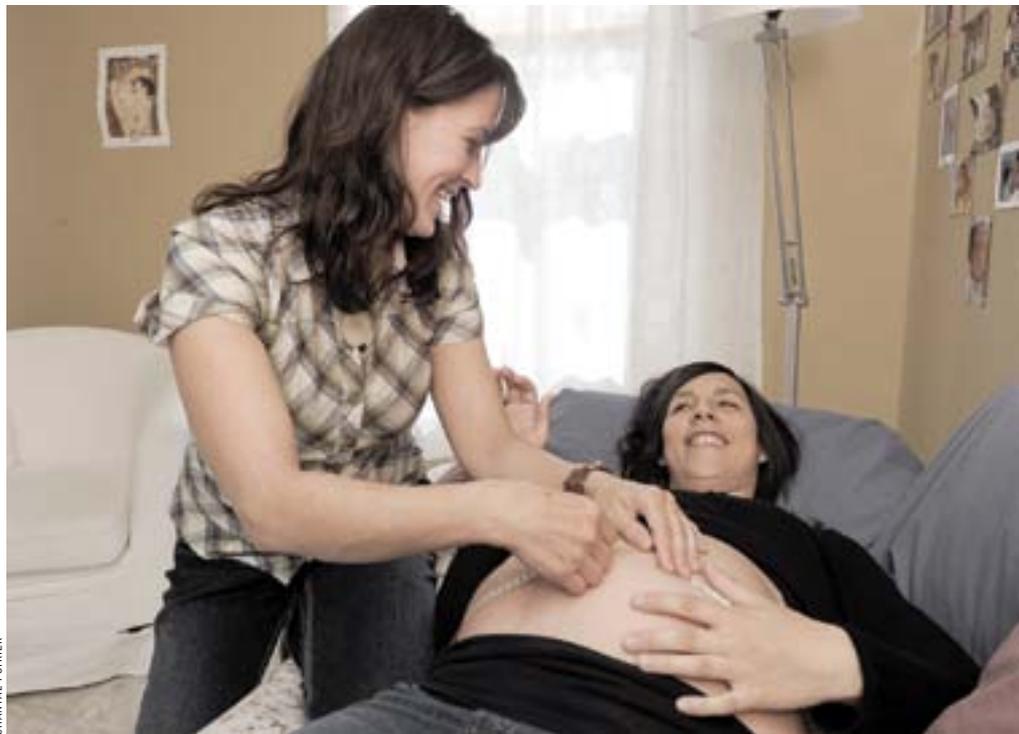
PAR NOÉMI DESROCHERS

**L**égalisée en 1999 au Québec, la pratique sage-femme est à un moment charnière de son histoire, celui de sa pleine reconnaissance...

Le Regroupement Les sages-femmes du Québec (RSFQ) négocie, depuis juin 2012, le renouvellement de l'entente de travail qui le lie au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Affilié à la Fédération des professionnelles – CSN, le RSFQ est l'association professionnelle de quelque 160 sages-femmes. La précédente entente, signée en 1994 et reconduite par décret en 2010, ne fait plus l'affaire du RSFQ. En fait, elle ne l'a jamais fait. « Nous savions que l'entente n'était pas tout à fait satisfaisante. Mais puisqu'il s'agissait d'une première, nous avons accepté de nous contenter de moins, explique Claudia Faille, présidente du RSFQ. Mais aujourd'hui, nous voulons éliminer les inégalités qui persistent par rapport aux autres spécialistes de la santé. »

**Inégalités aberrantes**

Pour Claudia Faille, près de 15 ans après la légalisation de leur profession, les sages-femmes sont toujours victimes d'une injustice flagrante. « Tout comme les médecins de famille, elles sont des professionnelles de la santé de première ligne qui ont l'entière



CHANTAL POIRIER

responsabilité du suivi prénatal, de l'accouchement et du suivi postnatal jusqu'à six semaines, de la mère et du nouveau-né. Malgré cela, elles sont moins bien payées qu'eux.»

Ce ne sont pas les salaires des sages-femmes qui posent problème. « Ce qui rend les négociations avec le MSSS difficiles, c'est entre autres le fait qu'il ne veut pas nous payer adéquatement pour notre temps de garde », précise-t-elle.

La garde est au cœur même de la pratique sage-femme. Elles sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et ce, 10 jours sur 14. « Les mères et les futures mères peuvent nous joindre à n'importe quel moment pendant leur grossesse ou après. Ainsi, nous développons une relation intime avec les femmes, et c'est ce qui fait notamment notre différence. »

Les sages-femmes sont payées 1 \$ l'heure pour être de garde et ne reçoivent pas de compensation pour leurs horaires défavorables. « Croyez-vous que les médecins travaillent dans ces conditions? Au contraire, ils ont vu leur rémunération augmenter de 50 % en six ans, indique la présidente du RSFQ.

« Reconnaître pleinement la pratique sage-femme, c'est rétribuer notre garde

convenablement », lance Claudia Faille. Le RSFQ demande au MSSS de leur payer une heure de salaire pour huit heures de garde. Exactement comme pour les médecins.

**Demande toujours grandissante**

La demande des femmes pour les services des sages-femmes est de plus en plus grande. C'est grâce, entre autres, à la disponibilité inégalée que ces dernières offrent, à la possibilité d'accoucher en présence de quelqu'un qui les a accompagnées tout au long de leur grossesse, ainsi qu'au choix du lieu d'accouchement. Effectivement, les sages-femmes sont les seules à permettre aux femmes d'accoucher à la maison de naissance, au domicile ou à l'hôpital. D'ailleurs, un sondage réalisé pour le compte de la CSN, en 2010, précisait que 26 % des femmes souhaitent pouvoir accoucher à l'extérieur de l'hôpital.

« Un jour, le gouvernement devra comprendre que refuser aux sages-femmes la reconnaissance de leur pratique, c'est refuser aux femmes des droits et des choix que seule cette pratique leur offre », note Claudia Faille. ■



NORMAND BLOUIN



CLEMENCE ALLARD

## Congrès de la CSN-Construction Le début d'une ère nouvelle

PAR **BENOIT AUBRY**

**R**éunis en congrès triennal du 25 février au 2 mars sur le thème *Fidèle à mes valeurs*, les délégué-es de la CSN-Construction ont adopté des propositions visant à dynamiser davantage la vie syndicale de la fédération.

Dans une industrie où certaines pratiques véreuses sont mises en lumière par la commission Charbonneau et où le travail clandestin, vecteur d'exploitation des travailleuses et des travailleurs, persiste, les congressistes ont résolu d'établir des moyens efficaces pour faire appliquer les conventions collectives et les règles de santé et de sécurité du travail.

Ainsi, ils ont adopté des mesures pour faire échec aux entrepreneurs qui bafouent les conventions collectives, ne respectent pas les droits des ouvriers et tournent les coins ronds en ce qui a trait à la santé et à la sécurité au travail. La fédération exercera une vigilance de tous les instants, notamment en recensant les entrepreneurs délinquants et en portant des plaintes ou en déposant des griefs chaque fois que cela s'avérera nécessaire.

La CSN-Construction a toujours été convaincue que le placement syndical a eu pour effet pervers de détourner les syndi-

cats de leur mission principale, soit celle de veiller au strict respect des conditions de travail. Maintenant qu'un nouveau système de référence se met en place, elle compte bien démontrer concrètement à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs de l'industrie comment s'exerce le syndicalisme dans une organisation démocratique et combative comme la CSN.

### Une fédération dynamisée

Les congressistes ont aussi adopté des recommandations concernant des revendications touchant la reconnaissance professionnelle des arpenteurs et la discrimination systématique que vivent les femmes dans l'industrie. Ils ont également voté en faveur de mesures favorisant l'intégration des Autochtones et des personnes immigrantes dans le milieu de la construction.

Le congrès s'est prononcé en faveur de propositions visant à améliorer le recrutement, notamment dans les écoles. La fédération poursuivra ses efforts relatifs à l'accueil des nouveaux membres en leur transmettant, dès le départ, les valeurs syndicales qui l'animent. Elle misera sur la rigueur des services-conseils et prendra sans relâche la défense des droits des travailleuses et des travailleurs de l'industrie.

Un autre grand chantier du prochain mandat portera sur la formation, qui sera davantage structurée, tant pour les conseillers syndicaux que pour les militantes, les militants et les élus des syndicats. Le renforcement de l'action syndicale constituera une autre grande priorité. ■



CONTRIBUTION MILITANTE

### PIERRE BRASSARD ÉLU PRÉSIDENT

Les délégué-es ont élu Pierre Brassard à la présidence de la CSN-Construction. Il occupait le poste de vice-président depuis 2008. Il succède à Aldo Miguel Paolinelli, élu président au congrès de 2009, qui n'a pas sollicité un nouveau mandat.

Les autres membres du comité exécutif sont André Fecteau, vice-président, Bertrand Gauthier, trésorier, et Karyne Prigent, secrétaire générale. Responsable à la condition féminine de la CSN-Construction, à Montréal, elle est la 2<sup>e</sup> femme à accéder au comité exécutif de la fédération. Karyne Prigent exerce le métier de charpentière-menuisière.

Les membres permanents élus au comité de surveillance sont Yves Cloutier, Félix Ferland et Carl Régimbald, tandis que les membres substitués sont Marc Gaudreault et Yannick Longtin.

Il est à noter qu'il y a eu élection à chacun des postes.

## BOURSES FERNAND-JOLICŒUR



MICHEL GIBROUX

La CSN est associée depuis longtemps à la Semaine québécoise des adultes en formation. En 2003, elle a créé les bourses Fernand-Jolicœur afin de souligner les efforts investis par les syndicats et les membres dans diverses activités de formation.

Cette année, Gabrielle Messier, du Syndicat du soutien scolaire Chemin-du-Roy, a obtenu une bourse pour avoir entrepris un processus de reconnaissance des acquis et terminé son parcours. Cela lui a permis d'obtenir une attestation d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance.

Le projet d'implantation de cours de français langue seconde dans le milieu de travail du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Volailles Marvid a aussi été récompensé. • C.L.



MICHEL GIBROUX

## 8 MARS 2013 JOURNÉE EFERVESCENTE

Des activités ont eu lieu dans toutes les régions du Québec pour souligner la Journée internationale des femmes.

La présentation de l'avis du Conseil du statut de la femme sur la prostitution, publié en mai 2013, a fait l'objet d'une conférence à Montréal.

Le Conseil refuse le *statu quo* qui criminalise les femmes prostituées. Il estime qu'il faudrait considérer la prostitution comme une forme d'exploitation et de violence à l'égard des femmes et qu'il est nécessaire de lutter contre la prostitution de même que contre l'exploitation sexuelle.

La CSN entreprendra, au cours des prochains mois, une réflexion sur le sujet, dans le but de prendre position. Une conférence est prévue à cet effet, lors du conseil confédéral de juin prochain. • C.L.



MICHEL GIBROUX

## ACIER LEROUX DE BOUCHERVILLE VICTOIRE DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA DÉTERMINATION

La solidarité et la détermination des 94 syndiqués d'Acier Leroux (FIM-CSN), à Boucherville, se sont avérées décisives dans le règlement intervenu le 7 février dernier, après cinq mois de lock-out.

Sans contrat de travail depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012, les employés de cette division de la multinationale Métaux Russel ont ratifié l'entente dans une proportion de 92 %, mettant ainsi un terme à un conflit long et difficile, comme l'a noté le président du syndicat, Lucien Dallaire. Ce dernier a salué le courage et la détermination des membres, qui n'ont jamais baissé les bras dans leur combat pour la dignité et l'obtention de conditions de travail décentes.

Les gains sont considérables : sous-traitance stoppée, assurances maintenant payées à 80 % par l'employeur plutôt qu'à 50 %, accréditation syndicale protégée, amélioration de la prévention en santé et en sécurité, stabilité des postes, hausses salariales de 2 %, 2,25 %, 2,25 %, 2,75 % et 2,75 % de 2012 à 2017. Le conflit portait essentiellement sur la sous-traitance et la protection de l'accréditation syndicale. • B.A.

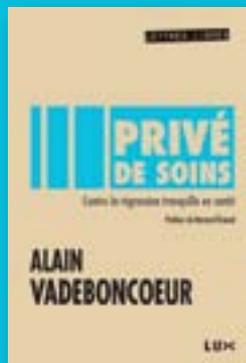
## À LA LIBRAIRIE

### Privé de soins. Contre la régression tranquille en santé.

Alain Vadeboncoeur, Lux, 2012, 298 p.

## Une prescription en faveur du secteur public

Depuis plusieurs années se bousculent les idées reçues et les remèdes de charlatans au sujet des maux de notre système de santé. *Privé de soins*, d'Alain Vadeboncoeur, publié fin 2012, tombe à point nommé et propose au lecteur une série de réflexions aussi solides que bien documentées sur l'état du système de santé québécois. En effet, l'urgente



va au-delà des seuls principes pour défendre le système de santé public et étaye son plaidoyer d'exemples aussi pertinents que convaincants. Le secteur privé serait la solution pour désengorger le système public ? Au contraire, répond le docteur, cela ne ferait que drainer les

trop rares ressources vers un système moins accessible aux citoyennes et aux citoyens. Les urgences débordent ? Améliorons les services de première ligne et pallions le manque d'infirmières. Les coûts du système de santé sont en train d'exploser ? Bien plus que le vieillissement de la population, c'est le prix des médicaments du secteur privé

qui cause un accroissement des coûts. Comme l'exige sa pratique scientifique, Alain Vadeboncoeur propose en somme d'appliquer les bons remèdes aux bobos. Beaucoup auraient intérêt à l'écouter : notre système de santé ne s'en porterait que mieux. • Y.L.

## CSDM POUR DES ÉCOLES SAINES



NORMAND BLOUIN

Le 13 février dernier, parents et syndicats de la Commission scolaire de Montréal ont fondé la Coalition pour des écoles saines à la CSDM. Ils réclament une intervention immédiate du gouvernement du Québec dans le dossier des écoles qui présentent des problèmes de qualité de l'air causés par la présence de moisissures.

Trois syndicats affiliés à la FEESP-CSN, représentant le personnel administratif, technique et de l'adaptation scolaire, des services de garde, les professionnel-les, les employé-es d'entretien et les concierges, sont du nombre des organisations fondatrices.

À ce jour, six établissements de la CSDM ont été fermés afin que des travaux majeurs soient effectués à la suite de contamination fongique. Plusieurs autres écoles ont des problèmes de qualité de l'air. Les élèves et le personnel ont été déplacés, parfois à plusieurs reprises, vers de nouvelles écoles entraînant des inconvénients importants pour les familles.

Manon Ricard, présidente du Comité central des parents de la CSDM trouve inadmissible que la santé des élèves et du personnel soit ainsi compromise. « Les parents d'élèves n'en peuvent plus de vivre dans l'incertitude et l'appréhension quant à la qualité de l'environnement des écoles que fréquentent leurs enfants. Surtout, nous sommes excédés par l'approche à la pièce du gouvernement, qui dilue ses interventions comme si les problèmes de moisissures peuvent être traités par une approche homéopathique. »

La coalition veut que cesse l'improvisation et plus de transparence quant aux solutions à mettre en place. Elle demande

la création d'un comité de vigie et réclame l'injection urgente de 100 millions de dollars, pour les 10 prochaines années, afin d'accélérer la cadence des travaux.

La coalition multipliera les démarches pour obtenir des appuis supplémentaires. Un site Internet est en ligne pour permettre aux organisations d'adhérer à la coalition et aux citoyens de signer une pétition réclamant l'intervention urgente du gouvernement.

Site Web : [www.ecolessaines.com](http://www.ecolessaines.com) • C.L.

### SEMAINE NATIONALE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL du 20 au 26 octobre 2013

Préparez dès maintenant  
vos activités!

Pour une foule de suggestions, consultez le  
<http://www.csn.qc.ca/web/semaine-sst>

Un kiosque, un dîner, un visionnement ou un  
5 à 7, toutes les occasions sont bonnes pour  
parler de santé et de sécurité au travail!



Entre le 16 novembre 2012 et le 28 février 2013, 22 syndicats (ou sections) représentant 2897 employé-es ont eu la confirmation qu'ils se joignaient à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

#### BAS-SAINT-LAURENT

**Cafétéria Excelso**  
Tous les salarié-es

**Corporation du Musée régional de Rimouski**  
Tous les salarié-es

#### CÔTE-NORD

**Caisse populaire Desjardins de Rivière-Portneuf**  
Tous les salarié-es

#### LANAUDIÈRE

**Ville de Terrebonne**  
Tous les surveillants et concierges

**Ville de Terrebonne**  
Tous les cols bleus

#### LAURENTIDES

**Caisse populaire Desjardins Vallée de la Kiamika**  
Tous les salarié-es

**CPE Les Petits Amis de Lorraine**  
Éducatrices, conseillères pédagogiques et cuisinières

**Société des casinos du Québec**  
Tous les salarié-es

**Lumi-O International**  
Tous les salarié-es, sauf les employé-es de bureau

#### MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

**Couche-Tard du 6331, boul. Henri-Bourassa Est**  
Tous les salarié-es

**Rona L'Entrepôt, Anjou**  
Tous les salarié-es, sauf les employé-es de bureau, les conseillers experts, les chauffeurs et les agents de sécurité

**Collège Laurier**  
Tout le personnel non enseignant

**Résidence des boulevards**  
Tous les salarié-es

**Résidence Fabre**  
Tous les salarié-es

**Centre Saint-Pierre**  
Tous les salarié-es

**Sogep**  
Tous les salarié-es des arénas Chaumont, Chénier et Émile-Butch-Bouchard

**Corriere italiano**  
Toutes et tous les journalistes, secrétaires de rédaction, rédacteurs et rédactrices en chef

#### MONTÉRÉGIE

**Villa Rive-Sud, Résidences Allegro**  
Tous les salarié-es, sauf le chef

#### OUTAOUAIS

**Municipalité de Délage**  
Tous les employé-es municipaux

#### QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

**Camo-Pi**  
Tous les salarié-es

**CHU de Québec**  
Paratechnique, services auxiliaires et métiers

#### SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

**Garderie Les Petits Bricoles**  
Tous les salarié-es

Fondée en 1921, la CSN représente plus de 300 000 travailleuses et travailleurs, et ce, tant dans les secteurs privé que public.  
**Benoit Aubry** et **Mario Raymond**

## LES SYNDICATS AGENTS DE CHANGEMENT

# VIOLENCE DOMESTIQUE ET TRAVAIL

On connaît bien la question de la violence et du harcèlement sexuel au travail, de même que la violence domestique et les ravages qu'elle provoque dans la vie des femmes qui en sont victimes. Mais l'impact de la violence conjugale sur le travail est un sujet moins discuté. Des études commencent cependant à documenter la question. Des expériences de soutien au travail sont en cours dans quelques pays, notamment en Australie.

PAR ANNE PINEAU

ILLUSTRATION : SOPHIE CASSON



Le 6 mars, l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Australie tenaient un atelier sur ce thème, lors de la 57<sup>e</sup> session de la Commission sur la condition de la femme de l'ONU, qui se tenait à New York. La directrice du Bureau de l'égalité entre hommes et femmes de l'OIT, Jane Hodges, a rappelé que la violence fondée sur le genre constitue une forme de discrimination au sens de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Pour enrayer ce problème, il faut aller au-delà du harcèlement sexuel au travail et inclure les effets de la violence domestique sur le travail et dans le milieu de travail. Deux textes récents de l'OIT soulignent que le milieu de travail est un endroit-clé pour s'attaquer à cette forme de violence, dans une optique de prévention et de soutien<sup>1</sup>.

Il s'agit aussi d'un enjeu pour l'entreprise, dans la mesure où la violence domestique engendre des coûts importants : absentéisme

de la victime, roulement de personnel, congé invalidité, décès, baisse de productivité et de performance, manque de motivation, climat de travail malsain. Souvent le conjoint violent « s'invitera » sur les lieux de travail de la victime, soit en lui adressant des appels incessants ou des courriels menaçants, soit en se présentant physiquement au travail, le tout dans l'espoir d'amener sa conjointe à démissionner ou à se faire congédier. Une fois sans emploi et sans revenu, il devient difficile pour elle, sinon impossible, de quitter le foyer.

Les organisations syndicales peuvent constituer des agents de changement importants des pratiques et des attitudes à l'égard de cette violence. Selon l'OIT, les législations doivent reconnaître la violence domestique comme un motif distinct de discrimination, histoire de clarifier et de renforcer les protections.

En 2011, l'Australie a entrepris une importante réforme en matière de violence domestique. Le gouvernement a subventionné une

étude sur son impact au travail, à laquelle 3600 syndiqué-es ont répondu, dont une majorité de femmes (81 %). Parmi les répondantes, 30 % ont indiqué être ou avoir déjà été victimes de violence domestique. La moitié, au point d'en être affectée au travail (blessure, clés de maison ou d'auto dérobées, menace du conjoint de laisser les enfants seuls pendant son absence). Pour celles en ayant discuté au travail avec leur superviseur, seulement 10 % ont reçu de l'aide. Plusieurs ont gardé le silence estimant qu'il s'agissait d'une question privée.

Le programme *Safe at home, safe at work* vise à réduire l'impact de la violence domestique en accordant de meilleurs droits en milieu de travail pour soutenir les victimes. Des clauses de convention collective sur la violence familiale ont été adoptées et d'autres instruments (information, formation de déléguées et du personnel de direction, etc.) ont été développés.

Plus d'un million d'Australiennes sont désormais protégées par les conventions collectives de 93 organisations syndicales<sup>2</sup>.

Au Canada, les Travailleurs Canadiens de l'Automobile (CAW-TCA) ont mis sur pied le programme *A Women's Advocate*. Le département de la condition féminine a constitué un réseau, pour que dans chaque milieu de travail, une déléguée spécialement entraînée puisse appuyer les femmes aux prises avec des problèmes de violence, tant à l'intérieur de l'entreprise que dans leur vie personnelle. Des congés payés sont aussi prévus dans les conventions collectives en lien avec des problèmes de violence conjugale. ■

1. [http://www.ilo.org/gender/Informationresources/WCMS\\_155763/lang-en/index.htm](http://www.ilo.org/gender/Informationresources/WCMS_155763/lang-en/index.htm).

<http://www.unwomen.org/en/events/59/expert-group-meeting-prevention-of-violence-against-women-and-girls/>.

2. Exemple des clauses négociées par l'organisation ACTU voir : <http://www.dvandwork.unsw.edu.au/domestic-and-family-violence-clauses>.

Sur la réforme législative voir : <http://www.dvandwork.unsw.edu.au/law-reform>.

## MONDE DU TRAVAIL EN MUTATION PRESSION MAJEURE SUR LA SANTÉ

Le monde du travail a bien changé au cours des dernières décennies. Les causes sont multiples : mondialisation, libéralisation des économies, intensification du travail, nouveaux modes d'organisation, précarisation des emplois, etc. Mais comment mesurer l'effet de ces changements sur les travailleuses et les travailleurs ?



la santé et des services sociaux est principalement touché par ce phénomène, de même que les services gouvernementaux et paragouvernementaux.

Les contraintes organisationnelles sont intimement liées avec le phénomène du harcèlement psychologique, plus particulièrement le faible soutien social au travail, le peu de reconnaissance et la charge psychologique élevée. D'autre part, plus un salarié-e cumule des contraintes physiques au travail, plus la prévalence du harcèlement psychologique augmente.

Seulement 52 % des gens qui subissent cette violence entreprennent des démarches afin qu'elle cesse. Les femmes le font plus fréquemment que les hommes.

Les salarié-es syndiqués déclarent plus souvent être victimes de harcèlement psychologique que ceux qui ne le sont pas. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les travailleuses et les travailleurs de la santé sont fortement syndiqués et qu'ils travaillent dans un contexte où les contraintes organisationnelles sont nombreuses.

C'est exactement ce qu'a étudié l'Enquête québécoise des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail, communément appelée EQCOTESST.

À la suite de celle-ci, la CSN organisait, l'automne dernier, une journée de réflexion avec les responsables de la condition féminine et ceux de la santé et de la sécurité au travail afin de dégager des orientations et des pistes d'action. Trois thèmes ont particulièrement été traités : la violence et le harcèlement psychologique, la santé mentale et le présentisme, ainsi que la conciliation travail-famille. Pour favoriser les réflexions, la CSN a invité trois chercheurs à l'origine de l'EQCOTESST, soit Katherine Lippel<sup>1</sup>, Michel Vézina<sup>2</sup> et Karen Messing<sup>3</sup>.

Nous abordons ici le volet de la violence et du harcèlement psychologique. Les autres thèmes seront approfondis dans les prochains numéros de *Perspectives CSN*.

Le harcèlement psychologique est très présent dans les milieux de travail. Plus

de 12 % des hommes et 17 % des femmes disent en vivre. Ces proportions représentent plus de 500 000 personnes qui rapportent avoir vécu du harcèlement psychologique au cours d'une seule année !

La prévalence — le nombre de cas par rapport à une population déterminée — de la violence au travail varie beaucoup d'un secteur d'activité à l'autre. Celui de

### QU'EST-CE QUE L'EQCOTESST ?

Le ministère du Travail doit réaliser tous les cinq ans une étude sur l'évolution des conditions de travail au Québec. À cette fin, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) et de nombreux autres organismes ont effectué l'Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail. Elle brosse un portrait des conditions de travail et d'emploi, incluant l'environnement organisationnel, les contraintes physiques à l'emploi et la conciliation travail et vie personnelle. Plus de 5000 travailleurs ont participé à cette enquête populationnelle, dont la cueillette de données a été effectuée entre novembre 2007 et février 2008. (Source: IRSST)

### Pistes de solutions

Comment, à partir de ces données, tenter d'améliorer les choses ? La sensibilisation est plus que jamais essentielle. En effet, trop souvent les victimes ne se tournent pas vers leurs syndicats afin d'obtenir de l'aide. Et puisque de nombreux facteurs organisationnels expliquent en partie la présence de harcèlement psychologique, il ne fait aucun doute qu'ils sont les mieux placés pour améliorer l'organisation du travail, à l'aide entre autres des différents comités paritaires en santé et en sécurité au travail. D'ailleurs, une meilleure adaptation des interventions en cette matière est aussi souhaitable. Plus elles seront collées à la réalité des différents milieux de travail, plus elles seront efficaces et durables ! ■

1. Professeure de droit de l'Université d'Ottawa, titulaire de la chaire de recherche du Canada en droit de la santé et de la sécurité du travail.

2. Médecin spécialiste en santé communautaire et professeur titulaire au département de médecine sociale et préventive de l'Université Laval.

3. Professeure émérite et cofondatrice de CINBIOSE.

ALLIANCE SYNDICATS ET TIERS-MONDE

## UN PAS DE PLUS

### POUR LE RENOUVEAU SYNDICAL DANS LES AMÉRIQUES

Alliance syndicats et tiers-monde (ASTM), le fonds de la CSN pour la solidarité internationale, permet le renforcement des capacités d'organisations alliées afin qu'ensemble, nous puissions faire face aux défis de la mondialisation. Ce n'est pas un hasard si toutes les organisations syndicales des Amériques s'investissent dans le renouveau syndical.



**N**ous soutenons ces organisations dans leur combat pour rehausser les conditions de travail et de vie de leurs membres, pour qu'elles atteignent les nôtres, et non l'inverse. Pour nos camarades du Sud, cela passe par la défense des droits fondamentaux, la promotion du travail décent et la syndicalisation, notamment dans le secteur informel. La contribution des syndicats à la solidarité internationale est ainsi unique et essentielle, car plus le rapport de force mondial des syndicats sera important, plus nous en ressentirons les impacts partout.

L'un des projets d'ASTM vise le renforcement de deux organisations syndicales, la

Central Unitaria de Trabajadores du Honduras (CUTH) et la Central Sandinista de Trabajadores (CST) du Nicaragua, en collaboration avec la confédération basque ELA, Alternatives, la CUT brésilienne, la Confédération syndicale des Amériques (CSA), en plus de l'appui du ministère des Relations internationales du Québec. Ce projet vise les capacités de communication, la concertation régionale, la participation des femmes au monde du travail et au syndicalisme, la consolidation des centrales dans le secteur des *maquilas* et la réflexion sur le renouveau syndical.

Notre projet a permis la tenue d'un premier séminaire sur le renouveau syndical, à

San Pedro Sula, en février. Une cinquantaine de militantes et de militants de la CUTH, de même qu'une délégation de la CST du Nicaragua y participaient. C'était la première fois que la CUTH organisait une activité sur ce thème et cela faisait très longtemps qu'un tel rassemblement portant sur les orientations fondamentales de la CUTH avait eu lieu.

Pour Amanda Villatoro, secrétaire des politiques syndicales et d'éducation de la CSA, quand on parle de renouveau syndical, il est notamment question de privilégier un syndicalisme avec une base sectorielle ou territoriale, plutôt qu'un syndicalisme industriel, de façon à avoir un plus grand nombre de membres, et moins de syndicats affiliés. Il s'agit aussi de viser l'organisation des travailleurs précaires, particulièrement les jeunes, les femmes, et cibler le secteur informel.

L'unité syndicale est un autre enjeu important. Dans certains pays, comme au Nicaragua, le nombre de centrales nationales dépasse la quinzaine. Ailleurs, la dispersion est moins marquée, mais l'on déplore tout de même que des organisations soient en compétition pour représenter un pourcentage très faible des travailleuses et travailleurs (parfois aussi peu que 3%), alors que la très grande majorité n'est pas syndiquée. Cet enjeu a trouvé une résonance particulière chez nos camarades de la CUTH, qui avait été créée dans l'objectif d'unir toutes les travailleuses et les travailleurs du Honduras sous une même bannière. Si l'objectif de l'unité est toujours partagé, les ateliers tenus pendant le séminaire de février dernier ont véritablement permis un exercice d'introspection, d'autocritique et d'identification de perspectives en vue du congrès de l'organisation, qui aura lieu en mai.

Pour en savoir plus sur ASTM, écrivez-nous: [international@csn.qc.ca](mailto:international@csn.qc.ca) ■

## DISCRIMINATION LES SYNDICATS ONT UNE RESPONSABILITÉ

La Cour d'appel du Québec<sup>1</sup> a rendu récemment un arrêt important quant à la responsabilité et au rôle d'un syndicat au moment de négocier une clause pouvant affecter des droits fondamentaux.

**D**ans cette affaire, on reprochait au syndicat d'avoir convenu avec l'employeur d'une échelle de salaire différente pour les employé-es occasionnels. Le syndicat avait consenti à cette échelle étant donné qu'elle permettait de préserver plusieurs emplois.

Quelle est l'importance de la conciliation des intérêts en cette matière? A-t-elle une incidence sur la responsabilité du syndicat?

Depuis l'arrêt *Central Okanagan School District No.23 c. Renaud*<sup>2</sup>, il est établi qu'un syndicat a un rôle actif dans la recherche d'un compromis raisonnable lorsqu'un membre de l'unité est victime de discrimination en raison de la mise en pratique d'une ou de plusieurs clauses de la convention collective. Son omission de négocier une clause ne comportant pas d'effet préjudiciable peut engager sa responsabilité civile au même titre que celle de l'employeur.

À ce jour, quelques décisions du Tribunal des droits de la personne du Québec, portées jusqu'à la Cour d'appel, ont défini certaines balises permettant à un syndicat d'éviter de mettre en cause sa responsabilité.

Dans un arrêt de 2005, la Cour a conclu que le syndicat n'avait pas réellement exercé de la discrimination puisqu'il s'était opposé à la clause en litige, mais sans succès. Le syndicat avait fourni des explications suffisantes au Tribunal pour démontrer qu'il n'avait jamais voulu une mesure discriminatoire, mais qu'il avait dû accepter, contre son gré, que cette mesure soit finalement intégrée à la convention collective<sup>3</sup>.

En 2010, la Cour d'appel dans son jugement *Syndicat du transport de Montréal c. Commission des droits de la personne et des*



*droits de la jeunesse*<sup>4</sup> a confirmé la responsabilité du syndicat pour avoir signé et renouvelé des conventions collectives comportant des dispositions discriminatoires entraînant une disparité de traitement entre employés, et ce, étant donné qu'il n'y avait pas eu suffisamment de preuve de la part du syndicat pour démontrer son absence de responsabilité.

Dans cette affaire, la discrimination était admise et reconnue par toutes les parties en cause. La convention collective en litige, soit celle de 2004–2007, était la cinquième convention collective consécutive qui contenait une différence de traitement discriminatoire entre les congés de paternité et les congés pour adoption.

### L'arrêt rendu récemment

Dans le premier cas cité, la Cour en arrive à la conclusion que l'échelle de salaire à l'étude n'est pas discriminatoire en raison de l'âge, car aucune preuve ne permet de soutenir que les employé-es occasionnels forment un groupe distinct quant à cet aspect. En effet, le syndicat devait concilier plusieurs intérêts lors de cette négociation. Il a convenu de modalités salariales avec l'employeur permettant aux travailleuses et aux travailleurs

occasionnels de préserver leur emploi; cet enjeu était étranger à la situation des salariés permanents. Le fait d'avoir pris en compte ces éléments particuliers a amené la Cour à considérer l'absence de préjudice.

En somme, même si une distinction avait été établie, la preuve n'a pas démontré que les dispositions de l'entente créaient un préjudice à l'égard des plaignants. Leur droit à l'égalité dans la jouissance de leur droit à l'emploi n'a pas été compromis. L'entente maintenait leur lien d'emploi tout en leur assurant plus d'heures de travail et la possibilité d'accéder à un statut d'employé permanent pour certains.

En matière de discrimination, le syndicat a le devoir de faire tout le nécessaire pour éviter de conclure des ententes qui pénalisent indûment des membres. Si le fruit d'une négociation conduit à un compromis, ce dernier doit être raisonnable et le syndicat doit pouvoir le démontrer. ■

1. Québec (Procureur général) c. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2013 QCCA 141.

2. [1992] 2 RCS 970.

3. Université Laval c. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2005 QCCA 27 (CanLII).

4. 2010 QCCA 165 (CanLII).

# Histoire



MICHEL GIROUX

**Henri GOULET**

Historien et chargé de cours à l'Université de Montréal, il a aussi été conseiller syndical au Service de l'information de la CSN.

PHOTO : ARCHIVES CSN

50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU RAPPORT PARENT

## UN VIRAGE INCONTOURNABLE DANS L'HISTOIRE DU QUÉBEC

La publication du premier volume de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, il y a cinquante ans cette année, représente un tournant majeur dans l'évolution du système d'éducation au Québec. Son impact est immense.

Pour plusieurs, la commission Parent représenterait même un des éléments incontournables de la Révolution tranquille: «Un document fondateur de la société québécoise contemporaine» (Claude Corbo); «Le symbole le plus important de la volonté de rénovation du peuple québécois» (Marcel Rioux); «Un essentiel référent de l'évolution sociale du Québec» (Guy Rocher)<sup>1</sup>. Rien de moins.

En effet, cette commission est à l'origine de la création du ministère de l'Éducation, du Conseil supérieur de l'éducation, des cégeps, du réseau de l'Université du Québec, des polyvalentes et de la restructuration des commissions scolaires (Opération 55<sup>2</sup>). Elle s'attaque également au grave problème de la fréquentation scolaire, à l'accessibilité à l'éducation ainsi qu'à la démocratisation du système scolaire.

Si la réforme de l'éducation représente un élément aussi déterminant, c'est que les

problèmes, tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, sont incommensurables. Parmi ceux-ci, mais souvent oubliés, le manque de coordination, l'éclatement et l'éparpillement des enseignements sont à la source même du retard historique du Québec en matière d'éducation. C'est pour cette raison d'ailleurs que les organisations ouvrières mènent la lutte pour corriger les immenses lacunes du système, surtout en matière de formation professionnelle et technique.

### Un système éclaté et sans coordination

Lors de la création de la Confédération canadienne en 1867, le Québec, tout comme les autres provinces de l'union, se dote d'un ministère de l'Instruction publique. À la suite de fortes pressions exercées sur le gouvernement du Québec par les élites conservatrices et les évêques, le ministère est aboli en 1875<sup>3</sup>. Ce sont alors deux comités, l'un catholique

et l'autre protestant, qui prendront l'entière responsabilité du système d'éducation au Québec. Tous les évêques sont membres de droit du comité catholique. Au nom de la supériorité de la formation humaniste des élites, l'Église s'occupera surtout de l'enseignement régulier au détriment de la formation professionnelle. Il en sera ainsi jusqu'en 1964.

Sans direction, sans coordination, le système d'éducation au Québec se développe selon les *desiderata* des vrais maîtres du système scolaire, les évêques et les communautés religieuses. En plus du département de l'Instruction publique, avec à sa tête un simple surintendant (fonctionnaire), pas moins de neuf ministères finissent par prendre en charge d'autres volets de l'éducation. Un système de suppléance s'installe. C'est le dispersement le plus total et c'est ce que déplore vivement le président de la CSN, Jean Marchand, en 1963: «Tout le monde s'accorde

Présentation du mémoire sur l'instruction publique par la CTCC et la FTQ en 1958. De gauche à droite: **Jean Marchand**, CTCC; **Roméo Girard**, FTQ; **Gérard Picard**, président de la CTCC; **Omer-Jules Désaulniers**, surintendant de l'Instruction publique; **Roger Provost**, président de la FTQ; **Euclides Corbeil**, FTQ; **Edouard Larose**, FTQ; **J.-Émile Hébert**, FTQ; sur la deuxième rangée: **Gérard Pelletier**, CTCC; **Fernand Jolicoeur**, CTCC; et **Philippe Vaillancourt**, FTQ.



**Secrétariat de la province**

- École des Beaux-Arts
- Conservatoire de musique et d'art dramatique
- Hautes études commerciales
- École polytechnique
- Écoles techniques régionales

**Ministère de l'Agriculture**

- Écoles d'agriculture
- Orphelinats agricoles
- École de laiterie de Saint-Hyacinthe
- École de médecine vétérinaire
- Écoles d'enseignement ménager

**Ministère du Bien-être social et de la Jeunesse**

- Écoles techniques
- Écoles d'art et métiers
- Écoles spécialisées
- Écoles de protection de la jeunesse
- Enseignement postsecondaire (adultes)

**Ministère du Travail**

• 19 centres d'apprentissage (comités paritaires):

- charpentiers-menuisiers
- briqueteurs
- plâtriers
- peintres
- électriciens
- plombiers
- ferblantiers
- chaussure
- imprimerie
- lithographie
- barbiers-coiffeurs
- horlogers

**DISPERSION DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT AU QUÉBEC EN 1950**  
 Le tableau reflète bien ce qui va se produire à compter de 1875 avec la disparition du ministère de l'Instruction publique.

**Ministère des Terres et Forêts**

- École de protection des forêts
- Initiation forestière
- École des gardes forestiers
- Classification du bois
- Affûtage des scies
- Scierie-école

**Ministère des Mines**

- Cours de prospection minière

**Ministère de la Chasse et des Pêcheries**

- École d'apprentissage en pêcheries (Grande-Rivière)
- École supérieure des pêcheries (Sainte-Anne-de-la-Pocatière)
- École de gardes-chasse

**Ministère de l'Industrie et du Commerce**

- Cours d'hôtellerie

**Ministère de la Santé**

- Cours d'hygiène
- Écoles d'infirmières

Tiré de: L.-P. Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec, 1840-1971*, tome 2, chapitre 3, 1971.

pour voir dans le manque de coordination de notre régime actuel son principal vice<sup>4</sup>. » Malgré les résistances farouches, il avance courageusement sa position : la création immédiate du ministère de l'Éducation et le rejet en bloc des recommandations, nombreuses, pour le *statu quo*.

L'éclatement du système est politique, mais également géographique. À titre d'exemple, durant les années 1950, il existe 1500 commissions scolaires au Québec. Uniquement sur l'île de Montréal, on en

compte 41. Éparpillées, trop petites, financées à la limite du tolérable, ces commissions scolaires n'arriveront jamais à offrir des enseignements de qualité. Sans obligation de fréquentation scolaire jusqu'en 1943, les parents n'hésitent pas à retirer leurs enfants de l'école. Ainsi, les organisations ouvrières font de la fréquentation obligatoire et de la gratuité scolaire des priorités pour empêcher les employeurs de profiter de cette main-d'œuvre fragilisée, provoquant une pression à la baisse sur les salaires.

Pour corriger toutes ces lacunes, il faut alors repenser de fond en comble le financement du système. En 1958, dans un mémoire conjoint de la FTQ et de la CTCC (CSN) soumis au surintendant de l'Instruction publique, la gratuité à tous les ordres d'enseignement, même à l'université, est réclamée<sup>5</sup>. En mai 1962, le président de la CSN soumet la solution préconisée par la centrale. Elle est éloquent et toujours d'actualité en 2013 : « [...] il faut, précise-t-il, penser à la seule autre source possible que sont les richesses naturelles de la province et auxquelles on doit imposer des redevances annuelles pour

le financement des besoins fondamentaux de la population...<sup>6</sup> » Pour les organisations syndicales du Québec, il s'agit d'une question de justice sociale. Beau clin d'œil complice au printemps érablé. ■



1. *Bulletin d'histoire politique*, Dossier thématique « Une tranquille révolution scolaire? Le rapport Parent 1963-2003 », vol. 12, n° 2, hiver 2004, p. 11 à 150.

2. En 1965, l'Opération 55 dote la province d'équipements scolaires adéquats pour offrir l'enseignement secondaire à tous. L'opération conduit au regroupement des 1500 commissions scolaires, qui passent à 64, soit 55 commissions catholiques et 9 protestantes.

3. Notons qu'avec l'arrivée au pouvoir en 1897 du premier gouvernement libéral depuis la Confédération, le premier ministre, Félix-Gabriel Marchand, fait adopter, à une forte majorité, une loi rétablissant le ministère de l'Instruction publique. Ce projet sera toutefois rejeté par le Conseil législatif.

4. *La CSN et les amendements proposés au Bill 60*, octobre 1963, p. 1. Voir aussi: CSN, *Mémoire soumis à l'Honorable Paul Gérin-Lajoie, ministre de la Jeunesse*, novembre 1960, p. 7. (Archives CSN)

5. FTQ et CTCC, *Mémoire sur l'éducation* soumis à M. Omer-Jules Desaulniers, Surintendant de l'Instruction publique, le 12 février 1958, p. 16 et 21, 43 p. (Archives CSN)

6. CSN, *Résumé du mémoire de la Confédération des syndicats nationaux à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, mai 1962, 6 pages. La même recommandation avait aussi été formulée huit ans auparavant: CTCC (CSN), *Mémoire à la commission Tremblay*, chapitre sur l'éducation, avril 1954, p. 8. (Archives CSN)

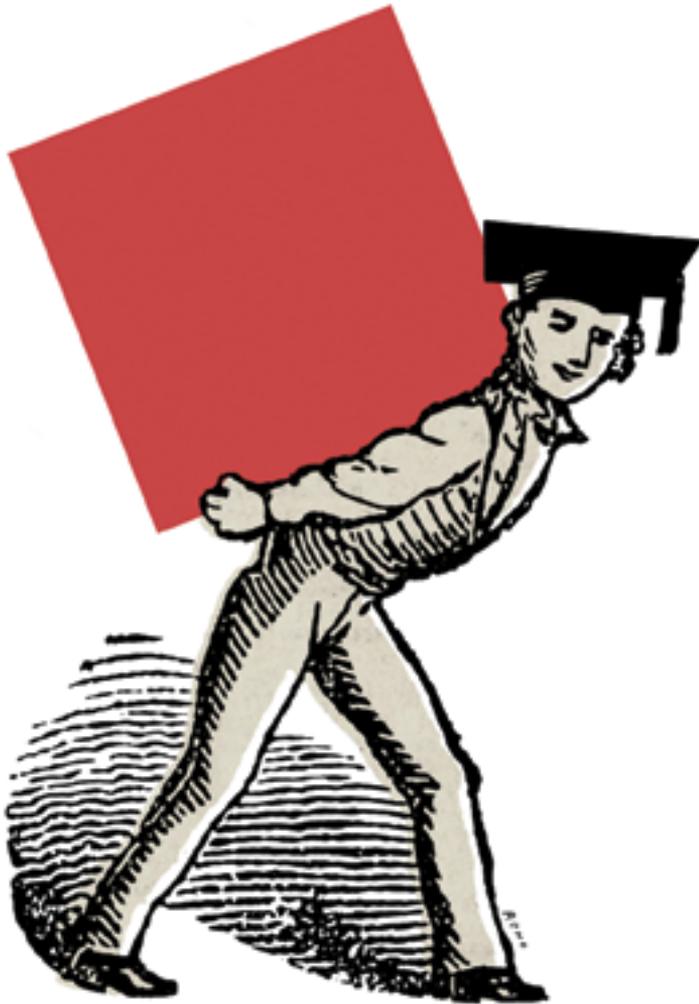


**David ROBICHAUD**

Professeur de philosophie à l'Université d'Ottawa, David Robichaud est coauteur, avec Patrick Turmel, de l'essai *La juste part*, qui conjugue économie et philosophie pour expliquer en quoi consiste la juste part de chacun.

ILLUSTRATION : ALAIN RENO

## RÉFLEXIONS SUR LA JUSTE PART DES ÉTUDIANTS



La critique du financement universitaire peut prendre deux formes : soit on se plaint du coût total du système universitaire — qui pourrait notamment être diminué par une meilleure gestion — soit on se plaint de la part de la facture assumée par les contribuables collectivement, par rapport notamment à celle assumée par les étudiants. Deux questions s'imposent : « L'éducation supérieure coûte-t-elle trop cher ? » et « Qui devrait payer quoi ? »

Libéraux et caquistes ont répondu à ces questions en insistant sur les bénéfices économiques dont profitent les étudiants après

leurs études et sur les coûts assumés par les contribuables (dont plusieurs ne fréquenteront pas l'université). Leur conclusion : si les contribuables paient pour des bénéfices à l'unique avantage des diplômés universitaires, alors la situation est injuste. Les étudiants devraient payer davantage pour leur formation.

Leur conclusion se fonde sur un portrait bien partiel de la réalité.

Les étudiants sont des bénéficiaires évi- dents du système universitaire. La formation qu'ils reçoivent leur permet d'espérer une amélioration de leurs conditions de travail

tout au long de leur vie professionnelle. Les gains attendus et les coûts raisonnables d'une éducation universitaire motivent d'ailleurs les étudiants à investir dans leur avenir... mais aussi, du même coup, ils investissent dans notre main-d'œuvre qualifiée. En améliorant leurs conditions de travail, ils améliorent aussi notre qualité de vie à tous. Ils sont nombreux à devenir compétents à nous soigner, à nous informer, à administrer nos institutions et nos entreprises, à éduquer nos enfants, à faire croître notre économie et rayonner notre culture. Nous en profitons d'autant plus que nous formons les meilleurs, et non ceux qui ont simplement plus de moyens.

En ce qui a trait aux coûts du système universitaire, on entend souvent qu'ils sont assumés à environ 85 % par l'État, donc par nous tous collectivement. C'est vrai, mais incomplet. D'abord, nous récupérerons une part importante de cet investissement, puisque les diplômés paieront davantage de taxes et d'impôts en raison de salaires plus élevés. Ils ont aussi en moyenne moins recours à l'assistance sociale que le contribuable moyen. Ensuite, en plus d'assumer 15 % des coûts du système universitaire à l'aide des frais de scolarité, les étudiants sacrifient temps et argent pendant leurs études. La prime salariale future est acquise au prix d'une arrivée tardive sur le marché du travail et d'un endettement lié aux études. Ces coûts (d'options), assumés par les étudiants, sont souvent oubliés dans le débat sur le sujet.

La connaissance et la compétence sont des biens publics dont nous profitons tous et auxquels nous contribuons tous. Il ne s'agit pas d'une réponse à nos questions sur le financement des universités, mais bien d'un fait dont nous devons tenir compte pour espérer leur trouver des réponses justes et valables. ■

# Humeur

JEAN-FRANÇOIS BERUBE



## Boucar **DIOUF**

Auteur, animateur et humoriste, originaire du Sénégal, Boucar Diouf est détenteur d'un doctorat en océanographie de l'UQAR. Il y œuvre comme chargé de cours en biologie depuis 1996. Pour une deuxième fois de suite, il a été cette année porte-parole des Rendez-vous de la Francophonie.

ILLUSTRATION : **BENOIT TARDIF**

# QUAND LES ARAIGNÉES METTENT EN COMMUN LEURS TOILES, ELLES PEUVENT PIÉGER UN ÉLÉPHANT

Quand les enfants de la génération Y sont venus au monde, beaucoup d'entre eux ont reçu des noms de famille composés, dont les Nadeau-Dubois et les Bureau-Blouin. Pour les parents, c'était une signature équitable de leur génétique commune. Mais, j'ai l'impression que les intérêts de ces bambins étaient considérés à la hauteur du minuscule trait d'union qui les représente dans ces appellations binomiales. Même si ces combinaisons de noms donnent parfois des sonorités poétiques, comme Montpetit-Brindamour ou Beausoleil-Brillant, elles demeurent quand même des problèmes imposés inconsciemment à ces jeunes dès la naissance. En effet, on leur a légué l'ingrate tâche de choisir entre le nom du père et celui de la mère pour la suite des choses. De ce fait, si Gabriel Nadeau-Dubois rencontrait

une Marie-Christine Laflamme-Dufour, le nom Laflamme-Dubois serait à exclure des possibilités pour le bien de l'enfant.

La génération Y, c'est l'aboutissement de tous ces bébés qu'on souhaitait voir faire leurs nuits à l'âge de deux semaines et être propres à celui de 14 mois. Ce sont aussi des petits qui ne devaient pas déranger les adultes dans les restaurants, les fêtes, les transports en commun, les salles de cinéma, les salles de spectacle. C'est la génération qui a reçu le plus de cadeaux et le moins d'investissement parental, et je ne parle pas ici d'argent. L'investissement parental est un terme de la biologie comportementale. Chez l'humain, on pourrait la définir comme étant l'ensemble des soins apportés par les parents aux enfants pour leur donner des racines et des ailes. C'est cet ingrédient qui renforce

l'attachement des enfants à leurs parents. Bref, c'est l'apaisement intérieur apporté par le simple fait de savoir que nos parents, notre famille, notre village et par extension notre société sont là pour nous.

Il était donc prévisible qu'un jour, les Y décident de se lever et de demander un peu de place et de respect. Or, quand ils ont commencé à crier et à marcher dans les rues, au lieu de les écouter, le gouvernement de monsieur Charest a parlé d'enfants gâtés qui gagneraient à arrêter de chialer et à payer leur part comme tout le monde. Pourtant, tout ce qu'ils réclamaient, c'est une éducation à chance égale à des politiciens qui pestent contre la médecine à deux vitesses, mais ne semblent pas être dérangés par la deuxième vitesse en éducation.

En choisissant le silence comme mode de communication avec les étudiants, le gouvernement se disait probablement que ces amateurs de jeux vidéo n'allaient pas tenir plus que trois bonnes manifestations dans les rues sans déclarer forfait et retourner explorer le Cyberspace. Les règles de ces jeux voulant évidemment qu'après trois essais, le *game over* annonce la fin de la partie. Mais tous ceux qui ont sous-estimé leur pouvoir de frappe et leur capacité d'organisation et de solidarité gagneraient à revoir leurs mathématiques de base.

Dans un plan cartésien, le *y* représente non seulement l'axe des ordonnées, mais aussi celui qui se tient solidement debout. Monsieur Charest a essayé de les casser comme on casse une branche de chêne, mais c'est lui qui a fini à l'horizontale comme un roseau couché par le vent de la révolte. Casser un cure-dent est relativement facile, mais essayez d'en casser un paquet, vous comprendrez ce qu'est la force de la solidarité qu'elle soit familiale ou syndicale, dirait mon grand-père. ■





28 avril  
**Ne les oublions pas**

Journée internationale de commémoration  
des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail

